Cité libre

Volume XXII
Numéro 1
Janvier-février 1994
3,95 $



Les élections de 1993, entre le passé et l'avenir

Vincent Lemieux

Les centrales syndicales canadiennes et le libre-échange

James D. Thwaites

Enquête sur un malentendu

Françoise Coté

Les dîners de *Cité libre*



Jacques Henripin
Jean-Paul Desbiens

Esther Delisle
Lise Bacon

Roch Carrier
James D. Thwaites

Nos conférenciers

À MONTRÉAL
Le deuxième jeudi de chaque mois

À OTTAWA
Le troisième mercredi de chaque mois

Enfin, c'est clair

ANNE-MARIE BOURDOUXHE

Ratiboisé le Parti progressiste-conservateur ! Fini l'ambiguïté sur les questions socio-économique et constitutionnelle. L'Ouest a élu des députés qui sont franchement de droite, les promoteurs de la souverainneté du Québec vont siéger en bloc à la Chambre des communes et la majorité des Canadiens a élu un gouvernement qui saura faire la part des choses. Du moins lui en ont-ils donné les moyens.

Qu'ils soient professeur à Laval tels Vincent Lemieux et Max Nemni ; à l'Université de l'Alberta, comme George Lang ; au cégep de Joliette tel Louis Cornellier ; communicateur scientifique, tel Éric Devlin, ou économiste conseil, comme Richard L'Heureux, les collaborateurs de *Cité libre* sont optimistes quant à l'avenir du nouveau gouvernement.

D'abord, comme le note Max Nemni, les Canadiens ont élu un gouvernement majoritaire : « Une chose est d'ores et déjà acquise : le «Parlement à l'italienne», tant attendu par les nationalistes, ce n'est pas pour cette fois-ci.» Et si, comme le constate Richard L'Heureux, «la fédération canadienne n'a plus qu'un seul parti en chambre capable de diriger le pays, [il est] encore heureux qu'il dispose d'une majorité lui permettant de gouverner pendant au moins quatre ans.»

Le Parlement canadien était endormi, les électeurs y ont élu de quoi le réveiller. C'est ce qui réjouit le plus Louis Cornellier : «Le ronron parlementaire bleu-rouge, c'est terminé. Les couteaux vont peut-être voler bas, les *lyrical Canadians* vont fort probablement agiter à tous les trois mois le spectre de l'éclatement du pays, les admonestations de l'ennuyeux Manning mèneront à coup sûr quelques coeurs trop tendres à la dépression, mais au moins on peut espérer, pour la première fois depuis longtemps, qu'il se passera quelque chose. »

S'il faut s'attendre à de sérieuses prises de bec sur la question constitutionnelle, les députés du Bloc se verront forcés d'appuyer, plus souvent qu'autrement, les politiques du gouvernement Libéral. C'est ce que croient Vincent Lemieux : «Dans beaucoup de débats qui surviendront à la Chambre des communes ou ailleurs le gouvernement Libéral aura sans doute des positions qui seront plus proches de celles du Bloc que de celles du *Reform Party*. On n'a qu'à penser à la lutte au déficit et à la redéfinition des programmes sociaux » et Éric Devlin : « Du point de vue économique et réellement social, le Bloc et les Libéraux partagent grosso modo les mêmes idées, seule la question constitutionnelle crée un différend ».

Or si le *Reform Party* est fédéraliste il est très loin à la droite du gouvernement Chrétien sur les questions économiques et sociales. C'est pourquoi George Lang, contrairement à la majorité de ses concitoyens de l'Ouest, se fait peu d'illusions quant à son influence à Ottawa.

Professeur de relations industrielles à l'Université Laval, James D. Thwaites a examiné de très près les positions des sept centrales syndicales du Canada sur les traités de libre-échange Canada, États-Unis, Mexique. Il en conclut qu'« Un gouvernement qui est confronté à des positions aussi bien articulées et représentatives que celles du CTC ainsi qu'à une telle homogénéité d'opinions de la part du mouvement syndical en général, sera sans doute porté à réfléchir. » En sera-t-il de même pour les associations patronales à travers le pays? Il nous le dira dans le prochain numéro.

Louis-Philippe Rochon et Marc Chevrier en ont ras le bol du discours économique néoconservateur. Si c'est une question posée à huit sommités de l'économie par le magazine *Report on Business*, en juin dernier, qui a fait bondir Marc Chevrier, Louis-Philippe Rochon s'inquiète, quant à lui, des retombés politiques du Prix Nobel en économie. Car ne l'oublions pas : « Lorsqu'en 1976 le Nobel en économie fut attribué à Milton Friedman, la pensée néoconservatrice connut un tel regain que ce fut le début de la longue période néoconservatrice que nous connaissons aujourd'hui. »

En 1960, Françoise Côté couvrait pour *Le Petit Journal* la session que tenait à *Resolute Bay* le Conseil des Territoires du Nord-Ouest et à laquelle participaient les 17 familles du Nouveau Québec que l'on avait réinstallées dans l'Extrême-Arctique à 1 250 milles de chez elles. En 1993, elle a couvert pour *Cité libre* les deux séries d'audiences spéciales que tenait la Commission royale sur les peuples autochtones sur les tenants et les aboutissants de ce déplacement. À une trentaine d'années d'intervalle, il semble bien qu'«il y ait eu un sérieux malentendu», comme l'a déclaré l'ancien président du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, M. Gordon Robertson, au coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones, M. George Erasmus.

Jean-Paul Riopelle a 70 ans cette année. Vous avez raté « Riopelle : oeuvres vives» à la galerie *Michel Tétreault Art International* ? Qu'à cela ne tienne Paquerette Villeneuve la décrit dans ces pages. Mais ne ratez pas « Riopelle : terre et feu », au Musée d'art contemporain. Croyez-en Paquerette Villeneuve, c'est à ne pas manquer et vous avez jusqu'au 2 janvier pour admirer cette première en Amérique du Nord.

Biographe elle-même, elle vient d'ailleurs de publier quelques réflexions là-dessus,* Marie Desjardins a lu *René Lévesque, portrait d'un homme seul* de Claude Fournier «pour comprendre pourquoi ce livre a provoqué au Québec un tollé général, un scandale très *Allô Police* »...

Bonne lecture. ✍

* *Biograffiti* à l'Étincelle éditeur.

À qui appartient *Cité libre* ?

Dans sa livraison de février 1951, soit la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: «Personne ne possède la revue. Tirée à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi».

En janvier 1960, pour marquer son dixième anniversaire, *Cité libre* s'est réorganisée. Devenue mensuelle, elle s'est constituée en coopérative d'édition en bonne et due forme comptant environ une centaine de membres. Et les portes ne sont pas fermées.

Lors de l'Assemblée générale de ses membres, tenue le 9 décembre 1991, *Cité libre* a fait peau neuve en décidant de poursuivre ses activités sous le nom d'une compagnie nommée *Cité libre Information*, incorporée le 10 février 1992 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Comme c'était le cas pour l'ancienne coopérative, tous les membres de cette corporation sont les propriétaires de la revue. Réunis en Assemblée générale annuelle, ils élisent un Conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la Revue.

Sommaire

Volume XXII • numéro 1 • janvier-février 1994

Illustration de la page couverture: «Con frère» par Robert La Palme

Cité libre

Cité libre Information

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Pierre Goyer, *président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Roxane Roy, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe, Alain Clavet, Jacques Hébert, Robert Davies, Paul-Christian Nolin, Gérard Pelletier, Isabelle Randria

RÉDACTION

Directrice de la revue:
Anne-Marie Bourdouxhe
Secrétaire de rédaction:
Marie Desjardins
Comité de rédaction:
Louise Landry Balas, Jean-Pierre Bourdouxhe, Louis Cornellier, Robert Davies, Richard L'Heureux, Danielle Miller, Gérard Pelletier, Louis-Philippe Rochon, Stephen Schecter
Révision de texte:
Marie Desjardins, Pierre Joncas
Illustration:
Robert La Palme, Jacques Goldstyn

PRODUCTION

Infographie: Claude Guérin,
Photomécanique : Photo Synthèse

Adresses

SIÈGE SOCIAL

Bureau 2500,
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC. H3B 4Y1
Tél.: (514) 846-2317 / Télécop.: (514) 846-3427

RÉDACTION

2032, rue Panet
Montréal, P.Q. H2L 3A3
Tél.: (514) 523-7015 (entre 18h et 21h)

SERVICE D'ABONNEMENT

PERIODICA
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél: Région de Montréal: (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431
Téléc: (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO

MESSAGERIES DE PRESSE BENJAMIN
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) 364-1780
Téléc.: (514) 364-7245

VENTE AUX LIBRAIRES

DIFFUSION DIMEDIA
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q
H4N 1S2
Tél: (514) 336-3941
Téléc.: (514) 331-3916

Dépôt légal : 4e trimestre 1993
ISSN:1183-7144
Envoi de publication: enregistrement no. 10123

Les élections de 1993 entre le passé et l'avenir

Vincent Lemieux*

À première vue, les résultats des élections fédérales au Québec, depuis le début des années 80, manifestent une grande instabilité de l'électorat. En 1980, le Parti libéral obtient 68% des suffrages exprimés et fait élire 74 députés sur 75. En 1984 et en 1988, le Parti conservateur obtient successivement 50% et 53% des votes, ainsi qu'une forte majorité de sièges. En 1993, c'est un autre parti, le Bloc québécois, qui arrive le premier, avec presque 50% des suffrages exprimés et 54 sièges sur 75.

Ces résultats sont d'autant plus étonnants que, durant la même période, il y a une grande stabilité sur la scène provinciale. Le Parti québécois l'emporte sur le Parti libéral, en 1981, avec 49% des votes contre 46% pour son adversaire. En 1985, il y a un changement de gouvernement, mais les déplacements électoraux sont beaucoup moins considérables que sur la scène fédérale, puisque le Parti québécois obtient quand même 39% des votes, contre les 56% du Parti libéral. En 1989 les déplacements sont encore plus réduits; le Parti québécois a 40% des votes, et le Parti libéral, 50%.

Le palier fédéral au Québec : celui de la protection des intérêts

Évidemment le système des partis, au Québec, n'est pas le même sur la scène fédérale que sur la scène provinciale. Le système des partis provinciaux est beaucoup plus compétitif et ce depuis les années 30. Les deux grands partis actuels ont obtenu chacun, depuis 1976, au moins le tiers des votes. Sur la scène fédérale on a eu jusqu'à tout récemment un système à parti prédominant. Le Parti libéral a toujours été le parti premier, majoritaire en votes exprimés, de 1896 à 1957, puis de 1962 à 1980, avec le Parti conservateur comme parti second, sauf en 1958, et ensuite en 1984 et en 1988. Il est intéressant de noter que c'est suite à la remontée temporaire du Parti conservateur et à sa perte considérable de popularité, en 1962 et en 1993, que deux tiers partis, le Crédit social dans les années 60 et le Bloc québécois en 1993, ont fait une percée importante sur la scène fédérale. Cela semble confirmer la thèse de Maurice Pinard (dans son livre *The Rise of a Third Party*), voulant que dans un système à parti prédominant des situations comme celles de 1962 et de 1993 soient favorables aux tiers partis, parce que beaucoup d'électeurs déçus du parti second (le Parti conservateur, en l'occurrence) ne sont pas prêts pour autant à retourner au parti premier, qu'ils ont abandonné il y a trop peu longtemps.

En 1993 le peu d'attrait du Parti libéral chez les électeurs des milieux francophones tenait aussi à l'image à leurs yeux négative de Jean Chrétien, associé à la coalition anti-Québec de la fin des négociations constitutionnelles de 1981 ainsi qu'à l'échec de l'accord du Lac Meech, en 1990.

Si nous avons au Québec un système à parti prédominant, au palier fédéral, c'est que pour les électeurs francophones du Québec ce palier est celui où ils se préoccupent surtout de la *protection* de leurs intérêts, par un gouvernement ou auprès d'un gouvernement qu'ils ne contrôlent pas tout à fait. Au palier provincial ces électeurs se préoccupent plutôt de la *promotion* de leurs intérêts. Parce que les chefs originaires du Québec apparaissent plus aptes que les autres à protéger les intérêts des Québécois francophones à Ottawa, il n'est jamais arrivé, depuis Laurier, qu'un parti susceptible de diriger le gouvernement fédéral et dont le chef est du Québec ait reçu moins de votes, au Québec, que l'autre ou les autres partis susceptibles de diriger le gouvernement. Il en a été ainsi du Parti libéral sous Laurier, Saint-Laurent et Trudeau, et du Parti conservateur sous Mulroney. Il en a été de même, en 1993, du Parti libéral de Jean Chrétien, même si dans les sondages du début de la campagne électorale le Parti conservateur devançait le Parti libéral, au Québec. Bien que son parti ne pouvait pas former le gouvernement, Lucien Bouchard a exploité avec succès, comme Réal Caouette avant lui, cette idée gagnante de la protection, par un chef du Québec, des intérêts des francophones du Québec à Ottawa.

Des électeurs sensibles plutôt que rationnels

Le remplacement de Brian Mulroney par Kim Campbell n'explique pas du tout l'affaissement du vote conservateur au Québec. En 1984, après le départ de Pierre Trudeau, le Parti libéral avait quand même conservé 35% des votes au Québec, alors que cette fois-ci, le Parti conservateur n'en a conservé que 14%. Bien sûr, la présence du Bloc lui a enlevé le vote souverainiste dont il avait profité en 1984 et en 1988, mais la dégringolade des conservateurs en cours de campagne laisse supposer que des erreurs ont été commises.

Les électeurs ne sont pas avant tout des êtres rationnels, comme le veulent des théories à la mode dans le domaine électoral comme dans d'autres domaines. Ce sont davantage des êtres sensibles qui jugent les partis, leurs chefs et leurs candidats à partir de l'expérience qu'ils ont des êtres humains. Ils calculent, jusqu'à un certain point, les coûts et les avantages qu'ils attribuent à

l'action ou aux promesses des gouvernements, et à celles des autres partis, mais ils évaluent aussi les conduites des politiciens entre eux ou à l'égard des électeurs. Les partis sont jugés bienfaisants ou malfaisants dans leurs actions ou dans leurs promesses, mais ils sont aussi jugés bienséants ou malséants dans leur conduite.

Au terme d'une grande enquête anthropologique sur l'origine du gouvernement, A. M. Hocart arrivait à la conclusion (dans *Rois et courtisans*) que le gouvernement découlait d'une organisation rituelle pour protéger et promouvoir la vie. «Ce n'est pas le gouvernement que souhaite l'homme [...] c'est la vie qu'il veut» écrivait cet auteur (p. 360). La protection et la promotion de la vie supposent la bienfaisance de la part des gouvernements, mais aussi la bienséance.

Bien que son parti ne pouvait pas former le gouvernement, Lucien Bouchard a exploité avec succès, comme Réal Caouette avant lui, cette idée gagnante de la protection, par un chef du Québec, des intérêts des francophones du Québec à Ottawa.

Les tranches quotidiennes d'un sondage pancanadien, fait au cours de la campagne, ont montré (d'après des informations que je tiens d'André Blais) que la chute du Parti conservateur a été tout particulièrement évidente, après deux événements où il s'est montré malséant. Le premier est la déclaration de Kim Campbell disant que la campagne électorale n'était pas le moment pour discuter des programmes sociaux. Une leader qui avait prétendu vouloir gouverner autrement, en se tenant plus près des gens, manifestait ainsi, de façon contradictoire avec cette prétention, du mépris pour les électeurs. Le deuxième événement est celui de la publicité conservatrice négative, à la télévision, contre Jean Chrétien, où l'on attirait l'attention sur certains traits physiques de son visage.

Notons en passant que Jean Chrétien a traîné durant la campagne une réputation de Québécois malséant, tenant à sa conduite (supposée...) durant les négociations constitutionnelles de 1981, et surtout à la photo où on le voit recevant l'accolade de Clyde Wells, lors du congrès au leadership de 1990, peu de temps après qu'ait été consacré l'échec de l'accord du Lac Meech.

On ne comprend rien au choix des électeurs si on néglige leur sensibilité à ces phénomènes de bienséance et de malséance, plus facilement évaluables par eux, parce qu'ils en ont l'expérience, que la plupart des coûts et avantages reliés aux actions et aux promesses des partis.

Et l'avenir?

Contrairement à d'autres analystes ou interprètes, je ne pense pas que le Bloc québécois soit très menaçant pour le système politique canadien. Il le serait s'il polarisait contre lui une alliance plus ou moins constante du Parti libéral et du *Reform Party*. Un parti qui veut défendre les intérêts du Québec se trouverait alors en butte aux deux autres partis, ligués contre lui, ce qui créerait un contexte favorable à la souveraineté du Québec, à supposer que le Parti québécois gagne les élections provinciales de 1994. On peut penser, en effet, qu'un référendum sur la souveraineté du Québec ne peut être gagné par le Parti québécois que dans un contexte de crise, du genre de celle qui se produirait à Ottawa si le Bloc était systématiquement rejeté par les deux autres partis.

Il y a toutefois peu de chances que cela arrive. Dans beaucoup de débats qui surviendront à la Chambre des communes ou ailleurs, le gouvernement libéral aura sans doute des positions qui seront plus proches de celles du Bloc que de celles du *Reform Party*. On n'a qu'à penser à la lutte au déficit et à la redéfinition des programmes sociaux. Quand les deux partis d'opposition se ligueront contre le gouvernement libéral, ce sera le plus souvent au nom de positions contraires, toutes deux extrêmes par rapport à celles du gouvernement.

Le Parti libéral et le Bloc québécois ont d'ailleurs avantage à paraître plus près l'un de l'autre que du *Reform Party*. Le Parti libéral, parce qu'il sait bien que son principal adversaire, la prochaine fois, sera le *Reform* et non le Bloc québécois, le Bloc, parce qu'une alliance trop constante avec le *Reform Party* serait jugée malséante par ses partisans et sympathisants.

Ce n'est pas dire pour autant que le nouveau gouvernement libéral aura la vie facile. C'est un lieu commun d'annoncer qu'il sera confronté à des problèmes considérables, en particulier s'il cherche à réduire le déficit annuel, comme il s'y est engagé. Il est inévitable qu'il apparaisse malfaisant aux yeux des publics qui seront touchés par les coupures et redéfinitions que cela supposera.

Si le gouvernement est condamné à apparaître malfaisant, il peut cependant éviter de se conduire de façon malséante. Dans son livre intitulé *État modeste, État moderne*, Michel Crozier suggère que l'État modeste n'est pas seulement celui qui est débarrassé de mégalomanie et d'auto-intoxication, c'est aussi celui qui est près de la population et des publics. Jusqu'à maintenant le gouvernement Balladur, en France, a assez bien réussi dans cette voie. Édouard Balladur a une vision, mais il ne cache pas que les moyens de son gouvernement sont limités, et il n'hésite pas à corriger le tir quand certaines mesures ne donnent pas les effets voulus.

Peut-être que Jean Chrétien, même s'il a peu en commun avec Édouard Balladur, est lui aussi un bon candidat à la direction d'un gouvernement modeste. Ce serait pour lui l'occasion non seulement de «refaire son image», mais surtout de commencer d'opérer une transformation inévitable dans un monde politique devenu cynique face aux déclarations mégalomaniaques des politiciens. ✍

** Professeur titulaire au département de sciences politiques de l'Université Laval, Vincent Lemieux a traité de ce sujet lors du dîner Cité libre de novembre dernier.*

Briser le ronron

Louis Cornellier

«Faut-il pleurer? Faut-il en rire?» Jean Ferrat

Je ne veux pas être cynique, encore moins gratuitement provocateur, mais il me faut bien l'admettre: l'écrasante victoire du *Bloc québécois* de Lucien Bouchard au Québec et celle, tout aussi significative, du *Reform Party* de Preston Manning dans l'ouest du pays me réjouissent. La Chambre des Communes dormait. Elle se réveillera. Et il était grand temps.

D'abord, le *Bloc*. Quelles raisons a-t-on de se réjouir de son entrée massive au Parlement? Pour l'essentiel, deux. Primo: seul parti faisant ouvertement état d'une volonté de revenir sur le différend constitutionnel, le *Bloc* vient rappeler à l'ensemble des Canadiens que l'oubli ou la mise en veilleuse de ce qui traîne ne saurait tenir lieu de solution. Secundo: le *Parti Conservateur* ayant été rayé de la carte (et de cela, croyez-moi, il faut en rire!), le *NPD* et le *Reform* étant inexistants dans l'univers politique québécois, la forte majorité du *Bloc* au Québec, combinée à l'élection d'un gouvernement libéral majoritaire pour l'ensemble du Canada, met les choses au clair: ce sera le statu quo ou l'indépendance. S'ils sont conséquents, les Québécois devront, très bientôt, se résoudre à opter pour la seconde option. Sinon, il leur faudra se taire et jouer le jeu du fédéralisme pendant dix ans au moins afin d'éviter le ridicule le plus profond. En 1980, année du référendum sur la souveraineté-association, le grand historien J.L. Talmon écrivait (en parlant du conflit israélo-palestinien): «De nos jours, le seul moyen d'aboutir à une coexistence entre les peuples est, bien que cela puisse paraître ironique et décevant, de les séparer.» (Cité par Alain Finkielkraut dans *Le Monde*. 8 octobre 1993). Alors, c'est vrai ou c'est pas vrai?

Ensuite, le *Reform*. Parti aux idées déplaisantes s'il en est, celui de Preston Manning n'en demeure pas moins représentatif d'une importante frange droitiste de la population canadienne. Racisme larvé, antisocialisme primaire, populisme vengeur, voilà autant de thèmes qui, jusque là considérés comme hors-circuit dans la société canadienne pour cause de rectitude politique et sociale, viendront hanter le Parlement. Pourquoi s'en réjouir? Ne doit-on pas plutôt y voir un symptôme de l'abominable régression de la conscience sociale qui, en ces temps de récession, semble vouloir s'abattre sur toutes les démocraties occidentales? Justement. Et c'est la raison pour laquelle le *Reform*, en tant qu'incarnation de cette régression, doit avoir voix au chapitre. Pour pouvoir être efficacement combattue, la réaction doit être bien visible. Car, à grenouiller trop longtemps dans l'ombre, elle prend parfois des proportions inattendues. Le combat, donc, de ce côté-ci aussi, vient de se clarifier depuis le 25 octobre.

Le ronron parlementaire bleu-rouge, c'est terminé. Les couteaux vont peut-être voler bas, les *lyrical Canadians* vont fort probablement agiter tous les trois mois le spectre de l'éclatement du pays, les admonestations de l'ennuyeux Manning mèneront à coup sûr quelques coeurs trop tendres à la dépression, mais, au moins, on peut espérer, pour la première fois depuis longtemps, qu'il se passera quelque chose. Il le faut. Faisons la fête, c'est la démocratie qui a gagné! ✍

Lettre d'Edmonton

George Lang

Les animaux, paraît-il, pressentent les séismes, tout sensibles qu'ils sont aux menus dérèglements d'équilibre qui précèdent les tremblements proprement dits. Il en va parfois de même pour la bête politique.

Pour ce qui est des signes précurseurs du tsunami électoral qui a rasé les conservateurs, il y en a eu un qui m'avait frappé juste avant le scrutin, mais dont je n'ai saisi l'importance qu'après coup.

J'ai l'honneur d'habiter en face d'une octogénaire robuste. Dame dont la pelouse est toujours scandaleusement bien tondue et ce, de sa propre main. Veuve militaire venue résider dans ce quartier presque au moment où les arpenteurs en avait établi le cadastre, Madame a planté une pancarte provocatrice en faveur de Kim Campbell et compagnie au beau milieu de sa belle pelouse dès que les premières feuilles ont commencé à changer de couleur.

Je dis bien provocatrice parce que, compte tenu des couleuvres que le régime Mulroney a fait avaler à la gent conservatrice d'ici, il était hardi d'afficher publiquement une telle adhésion.

Déjà culpabilisé quand je la regardais râteler si scru-

puleusement ces feuilles, je devais par-dessus le marché admirer son culot. D'autant plus que les pancartes réformistes poussaient comme des champignons le long de notre rue.

Or, me voilà à la veille des élections; je cherche des yeux la présence familière de cette sacrée pancarte, et je ne trouve qu'une pelouse impeccable, dépourvue d'affiche. Ce n'était pas des voyous qui l'avaient enlevée, mais bien Madame. Et si elle n'a pas ensuite commandé une pancarte chez les réformistes pour remplacer celle qu'elle avait escamotée, elle n'en a pas moins, j'en jurerais, voté pour eux.

Pourquoi cette vieille dame, qui n'appartenait pas au groupe des indécis, a-t-elle subitement changé de bord? Qu'a-t-elle bien pu flairer dans le vent pour ainsi rebrousser chemin?

Or, me voilà la veille des élections; je cherche des yeux la présence familière de cette sacrée pancarte, et je ne trouve qu'une pelouse impeccable, dépourvue d'affiche.

Les journalistes aiment beaucoup attribuer aux Québécois le don supposément rare et particulier de la stratégie électorale. Tout en votant en fonction de leurs intérêts, eux seuls, dit-on, auraient découvert un principe jusqu'alors inconnu de la vie politique: voter gagnant à tous les coups. L'élection d'une majorité bloquiste remet d'ailleurs carrément ce mythe en question. Le projet indépendantiste se soldera encore une fois par un échec. Entretemps les Québécois feront antichambre, à moins qu'ils ne se résignent à frapper à la porte des libéraux.

Il en va de même, je l'admets, pour les réformistes. Ils n'auront pas de prise sur les véritables leviers de commande, même s'ils arrivaient à les localiser. Mes concitoyens, y compris la dame d'en face, vont ainsi éprouver une frustration d'autant plus aiguë qu'ils ont profité de presque une décennie de présence influente tant au cabinet fédéral que dans les coulisses. Dommage pour eux, et tant mieux pour les libéraux. C'est ça la politique. Toujours à la prochaine.

Tout de même, en me rappelant son soudain virage, je me suis mis à me demander si Madame avait pu avoir des raisons bien à elle d'avoir fait cela.

Tâchons donc de voir un peu les choses sous l'angle qui était le sien vers la fin de la campagne électorale.

Tout d'abord, on savait déjà que le Bloc allait remplacer les conservateurs au Québec et que viendrait à Ottawa une équipe dont l'intention politique expresse est la promotion de l'indépendance. On comprend alors que Madame ait elle aussi décidé, comme Preston le lui avait conseillé, de voter «stratégiquement» afin de bloquer le Bloc. Quitte à réformer plus tard la Réforme, dont elle désapprouve l'arrivisme autant que la bigoterie. De toute façon, une fois le BQ en pleine ascension, Madame n'avait rien à perdre car l'alliance conservatrice Ouest-Québec était défunte alors qu'elle même, sans être hypocrite, n'est pas très libérale.

Quoiqu'il arrive au Québec dans la conjoncture immédiate, Madame a dû se dire que le Parti de la Réforme fera contrepoids aux demandes partisanes pour ne pas dire cocasses du Bloc. Et dans le pire des cas, si le Québec se sépare, voilà la Réforme bien placée pour assumer la vocation d'un Parti conservateur dans le nouveau (petit) Canada. Un parti garant de la ligne dure dans les négociations que les indépendantistes niais s'évertuent à imaginer amicales. D'accord, le rêve indépendantiste serait alors en pleine voie de réalisation. La Réforme d'un côté et le Bloc de l'autre se trouveraient aussi en position de force vis-à-vis des effectifs pancanadiens. Il ne faut pourtant pas beaucoup de finesse pour parier, comme l'a fait Madame, sur celui de ces deux groupes qui aura sans doute la main haute lors d'un éventuel partage des biens. Qui plus est, le BQ, cantonné dans une seule province, a déjà plafonné. On a beau le regretter, mais c'est le PR qui détient toujours le *Lebensraum*.

Je vous prie d'excuser cette présentation fastidieuse d'évidences qui devraient sauter aux yeux. Mais je n'ai pas l'impression que beaucoup de journalistes québécois aient compris, ou choisi de communiquer, la nature du cul-de-sac dans lequel les électeurs québécois se sont engagés en octobre. Au contraire, Bernard Derome, pour ne citer que ce seul exemple, semblait, lors la soirée du 25 octobre, de plus en plus béat, au fur et à mesure que les chiffres en faveur du BQ défilaient au bas de l'écran. Voyons, Bernard, un peu de retenue quand même. Surtout que si les indépendantistes gagnent ce match, les Québécois y perdront. De toute façon, il est probable que les indépendantistes aient déjà perdu la partie. Faut pas leurrer son monde.

Permettez-moi donc, entre amis, de sonner tout gentiment l'alarme: vos professionnels de la chose publique manquent de flair. Ils en ont moins, en tout cas, que ma dame d'en face.

Je ne prétends, pas par contre, que cette humble voisine, qui ce matin même déneigeait soigneusement son trottoir, saisisse cette logique dans le détail. Je ne me réjouirais pas non plus qu'elle le fasse. Notons cependant qu'au début de la campagne électorale elle avait bel et bien l'intention de voter pour un parti pancanadien. C'était avant la montée malencontreuse du Bloc. ✍

La menace est à l'ouest, M. Chrétien

ÉRIC DEVLIN

Le Québec a, encore une fois, voté du «bon bord», selon l'expression consacrée. Jamais le vote québécois n'aura été aussi calculé. Les Libéraux étaient assurés de remporter l'élection, de façon majoritaire ou minoritaire. Alors pourquoi voter pour un parti qui, au pouvoir, a toujours cultivé une certaine arrogance envers le gouvernement québécois et n'a pas su, par ses décisions, insuffler un dynamisme dans l'économie de la province ? Il suffit de regarder la Mauricie natale de Jean Chrétien pour constater l'ampleur de l'inaction du gouvernement.

Il est vrai que la faute en incombe en partie aux Québécois qui n'ont pas su investir l'appareil gouvernemental fédéral. Pourtant, Ottawa est, en kilomètres, plus près de Montréal que ne l'est Québec. Mais il s'agit là d'une autre question.

Évidemment, les Québécois ne pouvaient pas voter pour les Conservateurs, tout comme les autres Canadiens d'ailleurs. Il ne restait plus que Lucien Bouchard et son Bloc né de l'incapacité du ROC (Rest of Canada) à évoluer et faire une place au Québec dans une constitution rajeunie.

Voter pour le pouvoir, ce n'est pas nécessairement voter pour le parti au pouvoir. Les 74 députés libéraux des années 70 avaient moins de poids que leurs collègues ontariens car ceux-ci étaient soutenus par une fonction publique ontarienne.

À Ottawa, les Québécois ont toujours aimé jouer le jeu du Parlement, jamais celui, ô combien plus effacé mais plus efficace, de la fonction publique. Celle-ci est donc, malgré la loi, unilingue dans ses postes les plus stratégiques. Certes, dans le domaine culturel, le bilinguisme est de rigueur. Mais allez dans les ministères importants, ceux de l'industrie, du commerce, de la science, de la technologie, de l'énergie ou des mines, le français en est encore à l'état conceptuel.

Pour conserver ses entrées au cabinet, les Québécois ont réélu deux ténors libéraux, non sans leur donner quelques sueurs froides. Les analystes libéraux ont bien pavané le soir de la victoire avec les cinq mille voix de majorité de Jean Chrétien dans Saint-Maurice. Pourtant quelques heures auparavant, ce dernier se gardait de crier victoire dans son comté car il savait qu'il allait l'obtenir à l'arraché. Il en est de même pour notre nouveau pigeon voyageur aux affaires extérieures.

Le dernier geste machiavélique des Québécois est d'avoir élu Jean Charest, celui qui, aujourd'hui, a le plus de chance de devenir chef du Parti conservateur.

À Ottawa, les Québécois ont toujours aimé jouer le jeu du Parlement, jamais celui, ô combien plus effacé mais plus efficace, de la fonction publique.

Les Québécois ont maintenant une belle main à Ottawa. Il ne reste plus qu'à faire le ménage du côté provincial. La partie est plus complexe qu'en apparence. Certes le Parti libéral pousse l'incompétence à des sommets inégalés : ils vont jusqu'à rater une course à la chefferie qui aurait pu rafraîchir leur programme et mettre en valeur des acteurs jusqu'à ce jour effacés.

Et il y a Jacques Parizeau qui ne sait toujours pas tourner sa langue sept fois avant de parler. Est-il l'homme de la situation ? Il s'agit là d'une autre question.

Les vieux fantômes du nationalisme

L'arrivée du Bloc québécois à Ottawa a inspiré à la presse canadienne-anglaise de magnifiques pages d'imbécillité que seule la question québécoise leur donne l'occasion d'écrire. Mais peu de ces valeureux Canadiens ont vu ce qui menace réellement leur cher pays.

Du point de vue économique et réellement social, le

Bloc et les Libéraux partagent grosso modo les mêmes idées, seule la question constitutionnelle crée un différend. Si les Libéraux avaient été élus minoritairement, le Bloc aurait été leur meilleur allié pour la plupart des projets de loi. Ce propos, en apparence hérétique, est fondé sur le programme des deux formations. En voulez-vous une preuve ? La première décision de Jean Chrétien à titre de premier ministre a été d'annuler le contrat des hélicoptères. Lucien Bouchard était d'accord, même si le Québec y perdait.

Mais si vous osez discuter de ce point de vue avec des Libéraux de la génération de M. Chrétien, ils vous rétorqueront qu'ils ne partagent aucun point en commun avec le Bloc et que de toute façon, ces nationalistes québécois, ces adeptes de la pure laine sont de la petite graine nationalo-fasciste.

Pendant que le fiel libéral s'écoule sur cette élection perdue au Québec, la vraie droite monte à l'assaut d'Ottawa. Qu'est-ce que le *Reform Party* sinon un parti anti-Canada qui nie la réalité linguistique et historique de ce pays et qui veut sabrer les seules éléments qui le distinguent encore des États-Unis. Enlever d'Ottawa le bilinguisme, le Conseil des arts, l'assurance-maladie et un ou deux autres programmes nationaux et expliquez moi la différence avec notre voisin du sud ? Je caricature à peine.

Les Libéraux considèrent le *Reform Party* comme un épiphénomène passager tandis que le Bloc incarne ce vieux mal qu'ils ont connu dans leur jeunesse alors que le nationalisme québécois frayait avec l'extrême-droite européenne. La thèse d'Esther Delisle vient renforcer leur vieille conviction. Ils oublient cependant un point : le livre d'Esther Delisle est une thèse de doctorat sur la droite, l'antisémitisme et le nationalisme québécois. Pour avoir un portrait complet de cette sombre époque, il faudrait ajouter une ou deux autres thèses sur la droite et l'élite anglo-saxonne. L'Université McGill, fleuron intellectuel du Canada anglais, n'avait-elle pas des quotas pour les étudiants d'origine juive ?

Le nationalisme québécois a évolué et est beaucoup plus complexe que les analyses simplistes que l'on retrouve dans les journaux anglophones. Le point de vue du Parti libéral fédéral sur le nationalisme québécois, lui, n'a pas évolué depuis les années 60. Et rien ne laisse croire que cette mentalité changera, d'autant plus que la dernière élection a fait mentir la croyance que le pouvoir à Ottawa était impossible sans gagner le Québec et l'Ontario. La tentation sera grande de se bercer de cette illusion. C'est là que réside le danger d'éclatement du pays.

Surveillez votre droite, M. Chrétien. Sur la Transcanadienne, c'est toujours de ce côté là que les conducteurs fous vous dépassent. ✍

Alouette, te laisseras-tu plumer ?

Max Nemni

On l'a dit bien assez souvent, l'élection du 25 octobre 1993 marque un tournant crucial dans l'histoire politique du Canada. Mais lequel ? Certains y voient la fin des querelles constitutionnelles. D'autres, au contraire, le début de la fin du Canada. Je me propose de poser ici un nouveau regard sur cette question.

Tout le monde, ou presque, s'attendait à des changements majeurs sur la scène politique canadienne et pourtant tout le monde, ou presque, a été surpris par l'ampleur de ces changements. On savait que le *Reform Party* et le Bloc québécois se seraient taillés une place importante sur l'échiquier politique canadien, mais personne ne s'était douté que «l'opposition officielle» serait confiée au parti voué à l'éclatement du pays de Sa Majesté. On se doutait bien que l'image resplendissante de Kim Campbell ne réussirait pas à redorer le blason du Parti conservateur irrémédiablement terni par l'expérience Mulroney, mais nul ne s'attendait à la déroute presque totale de ce parti, qui emportait dans sa débâcle cette très éphémère première Première ministre. On savait bien que le Parti libéral formerait vraisemblablement le nouveau gouvernement, mais on ne se doutait pas qu'un raz-de-marée sans précédent, renforcé par la chute du NPD, donnerait à ce parti l'une des plus grosses majorités de l'histoire du Canada.

Une chose est d'ores et déjà acquise : le «Parlement à l'italienne», tant attendu par les nationalistes, ce n'est pas pour cette fois-ci.

Au Québec, et surtout dans les milieux nationalistes, on s'attendait à un gouvernement minoritaire, possiblement sous l'égide du Parti libéral. On s'attendait surtout à ce que «l'ingouvernabilité» du Canada éclate enfin en plein jour. Par exemple, une semaine avant l'élection, Pierre Bourgault annonçait dans *Le Devoir* du 12 octobre, dans un style tout à fait conforme à la malveillance du message, que l'anarchie la plus totale règnerait au Canada. A la veille des élections, la directrice de ce quotidien exprimait une idée similaire, mais dans un tout autre style, en prévoyant que «les électeurs se réveilleront mardi avec le plus bizarre Par-

lement jamais élu depuis la Confédération».

Lise Bissonnette reprenait dans cet éditorial l'idée, si souvent évoquée dans les milieux nationalistes québécois «modérés», de l'instauration presque certaine d'un «Parlement à l'italienne» en terre d'Amérique. Dans ces mêmes milieux on prévoyait, ou plus exactement on espérait, que Jean Chrétien se ferait battre dans son propre comté. Dans un article côtoyant celui de Lise Bissonnette, Daniel Latouche lançait un défi à Dieu lui-même, le sommant de se manifester en barrant la route à l'élection de Chrétien dans Saint-Maurice: «Dieu, je te mets au défi: si tu existes, fais-le disparaître».

Vu la victoire décisive de Jean Chrétien dans son comté, et partout au Canada, on pourrait se demander si la non-existence de Dieu est maintenant établie ou si Dieu se moque des défis de Latouche. Mais, laissons la métaphysique à d'autres et revenons aux faits. Contrairement aux pronostics, ou plutôt aux voeux des nationalistes, les électeurs canadiens se sont dotés d'un gouvernement majoritaire, donc potentiellement efficace. De plus cette victoire libérale ne repose sur aucune promesse d'ordre constitutionnel. Bien au contraire, la campagne libérale s'est faite autour de questions de pain et de beurre et «d'unité nationale». Il fallait avant tout, disait-on, redonner la dignité aux Canadiens en attaquant le problème du chômage et en cessant d'agiter le spectre de la dette. Il fallait, surtout, parler de ce qui unit plutôt que de ce qui divise. Dans le style imagé de Jean Chrétien, il fallait mettre les questions constitutionnelles «dans le frigidaire».

Bien sûr, en tant qu'instrument de politique économique, le programme libéral prêtait aisément flanc à la critique et nombreux sont les analystes chevronnés, dont notamment Alain Dubuc de *La Presse*, qui s'en sont donné à coeur joie. Mais, réaliste ou pas, le message a passé et le Parti libéral a bénéficié du raz-de-marée que l'on sait presque partout au Canada. Une chose est d'ores et déjà acquise: le «Parlement à l'italienne», tant attendu par les nationalistes, ce n'est pas pour cette fois-ci.

Mais la portée essentielle de l'élection du 25 octobre, surtout en ce qui concerne le Québec, se situe non pas au niveau du parti victorieux, mais plutôt au niveau de l'opposition. C'est d'ailleurs là que de nombreuses «premières» dans l'histoire politique du Canada se sont réalisées. Notamment, pour la première fois, le parti sortant n'a pas été défait mais anéanti et le flambeau de «l'opposition» est passé à des formations «nouvelles» au sens strict du terme, c'est-à-dire non seulement récentes mais aussi, et surtout, porteuses de conceptions politiques mal connues. Essayons ici de réfléchir sur la signification et l'impact possibles de ce nouveau déploiement des forces d'opposition.

Je ne m'attarderai pas ici sur l'émergence du *Reform Party*, non parce qu'il a peu de poids sur l'avenir de la fédération, mais plutôt parce que sous l'angle des rapports entre le Québec et le reste du Canada, c'est surtout la position du Bloc qui importe. Il est utile d'ailleurs de noter à cet égard que, de Lionel Groulx à Denis Monière, nombreuses ont été les tentatives de création d'un parti «nationaliste» oeuvrant sur la scène fédérale.

Or, la Constitution canadienne ne prévoit nullement la sécession d'une province. Ce geste n'étant donc pas légal, tout projet sécessionniste doit avant tout tenter d'établir la *légitimité* de l'acte. D'ailleurs, José Woerhling, constitutionnaliste de renom et pronationaliste, n'a pas manqué d'alerter la Commission Bélanger-Campeau à cette réalité. Mais les nationalistes québécois savent déjà, et l'ont prouvé par leurs gestes, que leur première tâche consiste à rendre légitime l'idée du droit du Québec à l'autodétermination. Ce qui, sur le plan symbolique, se traduit par la construction de l'image d'un Québec gérant ses affaires en tant qu'État quasi-souverain. Ainsi, le «Maîtres chez nous» de Lesage ou «Un Québec libre de ses choix» de Bourassa contribuent à légitimer l'idée que c'est au Québec tout seul, par le biais de ses institutions, de déterminer son statut politique.

Mais les nationalistes québécois savent déjà, et l'ont prouvé par leurs gestes, que leur première tâche consiste à rendre légitime l'idée du droit du Québec à l'autodétermination. Ce qui, sur le plan symbolique, se traduit par la construction de l'image d'un Québec gérant ses affaires en tant qu'État quasi-souverain.

Ce symbolisme, tout à fait contraire à l'esprit et à la lettre de la loi fondamentale du pays, tous les gouvernements québécois, sans exception, de Lesage à Bourassa, l'ont échafaudé pierre par pierre au fil des ans. Or voici que le Bloc semble lancer un pavé de taille dans cette assertion tranquille de la primauté des institutions québécoises. À première vue, il semble donc curieux que les nationalistes, péquistes et autres, aient accueilli avec une joie délirante la remarquable percée du Bloc. Bien sûr, Lucien Bouchard a lui-même mis quelques bémols sur cet enthousiasme en affirmant, à plusieurs reprises, que la souveraineté serait décidée au Québec, et non à Ottawa, et que le Bloc ne ferait «qu'expliquer» aux «Canadiens-anglais» le sens de la démarche souverainiste. Quelques «fédéralistes fatigués» à la Léon Dion ou à la Robert Bourassa, ont manifesté quelque hésitation mais, en gros, tant les nationalistes que les «fédéralistes conditionnels» ont applaudi à l'exploit électoral du parti de Lucien Bouchard.

L'élection du Bloc à Ottawa, cette grande première sur la scène politique canadienne, est expliquée de diverses façons. Pour certains, le fait de placer la sécession du Québec sur une plate-forme très visible représente un pas de géant vers sa réalisation. D'autres y voient un nouvel atout que se donnent les Québécois pour se faire entendre par le «Canada-anglais». Par exemple, dans *Le Devoir* du lendemain de l'élection, Gilles Lesage a défendu avec ardeur l'idée que le Canada

ne pourra plus faire l'économie de la «question nationale». Il affirme en effet que le «duel Chrétien-Bouchard qui s'amorce sera féroce, impitoyable». Chrétien aura beau essayer de mettre les questions constitutionnelles en veilleuse, ajoute-t-il, elles ne cesseront pas de le hanter: «Chrétien voulait en finir une fois pour toutes. Le voici pris pour rouvrir ce dossier tant honni...»

D'autres encore, tel Daniel Johnson dans une perpective profédéraliste, ou Lise Bissonnette, dans une perspective nationaliste, en concluent que les Québécois ont sans doute voulu se donner un instrument pour défendre leurs intérêts à Ottawa. Ils voient dans l'élection du Bloc autant un vote de protestation qu'un vote souverainiste.

Ainsi, l'élection du Bloc est perçue d'au moins trois manières: soit, selon les sécessionnistes enthousiastes, comme un pas de géant vers la création d'un nouveau pays; soit, selon les fédéralistes déçus et les nationalistes hésitants, comme le tout dernier «ultime» moyen des Québécois pour se faire entendre par le «Canada anglais» ; soit, enfin, selon les fédéralistes inquiets, comme un vote pour une meilleure place au sein du Canada. Peut-on expliquer tant de divergences dans l'interprétation de ce phénomène ou, comme le suggère Gilles Lesage dans l'article cité, doit-on se résigner à accepter cette profonde ambivalence comme propre à l'esprit québécois ?

À mon avis, il serait vain de tenter de pénétrer dans l'esprit des électeurs pour comprendre ce qui leur est propre ou non. Les électeurs disent toujours beaucoup de choses par leurs votes et souvent même des choses contradictoires. Si l'on veut comprendre tant l'élection du Bloc que la nouvelle dynamique politique que risque de déclencher sa présence à Ottawa, il me semble nécessaire d'aller au-delà du phénomène électoral pour tenter de pénétrer dans la logique fondamentale des relations politiques entre le Québec et Ottawa depuis le réveil du Québec au lendemain de la «grande noirceur».

Lorsque le soir de l'élection du 22 juin 1960, Jean Lesage annonçait triomphalement la fin du cauchemar québécois en clamant: «Mesdames et messieurs, la machine infernale, avec sa figure hideuse, nous l'avons écrasée»[1], c'est du régime Duplessis qu'il parlait. Mais, aussitôt installée au pouvoir, «l'équipe du tonnerre» oublia la «machine infernale avec sa figure hideuse» qui avait écrasé le Québec. Une nouvelle idée émergea: le rattrapage du Québec se ferait grâce à l'État québécois.

L'éclatante victoire du «Maîtres chez nous» de novembre 1962 représente la naissance d'une nouvelle dynamique politique entre Québec et Ottawa. Fini, «l'autonomisme provincial» et le repli sur soi à la Duplessis. La nouvelle élite politique québécoise lançait un défi frontal au «Canada-anglais» : si le «statut particulier» dont le Québec avait besoin pour répondre aux attentes de ses citoyens ne lui était pas accordé, le gouvernement québécois n'hésiterait pas à prendre toutes les mesures nécessaires à son épanouissement. Ainsi, la «Révolution tranquille» ne symbolise pas uniquement le rejet de la «grande noirceur» et des élites d'alors mais aussi, et surtout, l'accession d'une nouvelle élite aux postes de commande de l'État provincial. Une élite à la fois peu sûre d'elle-même et incertaine de l'étendue de son nouveau pouvoir. Mais une élite qui apprit vite, d'abord, à se convaincre que l'État provincial serait le principal — voire l'unique — instrument de l'émancipation des Québécois, puis, à se mesurer constamment au pouvoir central afin de tester les limites de son propre pouvoir. Dans une entrevue accordée à Radio-Canada en 1980, Jean Lesage énumérait avec fierté la liste des nouveaux pouvoirs acquis par le Québec. Il admettait même («Oui, je l'admets, je l'admets bien candidement») que son gouvernement s'était engagé, dès 1964, dans des relations internationales relevant du statut d'un État souverain. Il renchérissait même et présentait ces nouveaux acquis du Québec comme un «premier pas» qui lui donna le goût d'aller plus loin: «Nous nous sommes enhardis. Et à ce moment-là, nous évoluions, nous avions gagné presque tout ce que nous voulions gagner en 1964 et nous nous attaquions aux zones grises»[2].

Autrement dit, l'ère du Canada «souque-à-la-corde fédérale-provinciale» ou encore du «poulet à plumer» est terminée. Pourquoi cette ère est-elle révolue? Une première réponse se trouve dans trois aspects de la composition du Parlement issu de l'élection du 25 octobre.

Cette attaque aux «zones grises» est devenue le mot d'ordre de la nouvelle élite politique québécoise. L'adversaire n'était plus ni l'Église ni Duplessis mais plutôt le système fédéral lui-même. Ainsi, les slogans du type «Maîtres chez nous», «Égalité ou indépendance», «Un Québec libre de ses choix», etc., suggèrent tous que le système fédéral freine l'épanouissement du Québec. De là découle le fait que tous les gouvernements québécois, qu'ils soient nationalistes ou fédéralistes, mesurent leurs succès politiques en fonction de leur capacité de «récupérer» des pouvoirs auxquels, insiste-t-on, le gouvernement central s'accroche désespérément. Dans *La passion du Québec*, René Lévesque a bien capté cet esprit en affirmant qu'en attendant la souveraineté, il essaierait «comme l'ont fait tous nos prédécesseurs dans cette souque-à-la-corde fédérale-provinciale, de tâcher, si vainement que ce soit, de rapatrier au profit des Québécois, tous les éléments nécessaires à leur survie et à leur développement»[3].

Dans le style imagé qui le caractérise, Jacques Parizeau exprimait la même idée dans un texte publié en 1968. Selon lui, l'ambivalence classique du Québécois, à la fois nationaliste et attaché au Canada, donnait une arme puissante aux gouvernements provinciaux. Le Québécois, affirmait-il, n'est pas «séparatiste» mais appuie sans faillir «toute tentative concrète d'enlever quelque chose à

Ottawa pour le remettre à Québec». Comparant le gouvernement central à un poulet que l'on plume, il prévoyait que ce jeu politique, bien alléchant, se solderait inévitablement par l'éclatement du Canada: «Poser périodiquement le problème de la récupération des pouvoirs dans un domaine après un autre, c'est obtenir invariablement un appui populaire massif, même s'il est évident qu'à tirer une à une les plumes du poulet, il finira bien par être nu».[4]

Alouette, gentille alouette...

Contrairement donc à René Lévesque qui présentait la lutte contre Ottawa comme une tâche vaine, ou comme Lesage qui la présentait comme une lutte constante pour agrandir le territoire de la jurisprudence provinciale, Parizeau, lui, vantait les prouesses des gouvernements québécois qui, pourtant, à force de plumer le poulet, finiraient par le tuer. Que le Canada soit une «souque», un «poulet à plumer» ou tout simplement, dans la logique pragmatique des Lesage ou des Bourassa, une simple «superstucture», le jeu politique essentiel du Québec issu de la Révolution tranquille consiste à tirer tout ce qu'il peut d'Ottawa en utilisant, au besoin, l'arme du nationalisme sécessionniste.

Nous nous souvenons tous du dernier exemple de cette logique perverse qui s'est jouée en deux temps: d'abord à Meech, de 1987 à 1990, ensuite à Charlottetown, de 1990 à 1992. Une fois les demandes du Québec dites «minimales» rejetées à Meech, Bourassa joua le tout pour le tout et, par le biais des deux Commissions Allaire et Bélanger-Campeau, poussa le jeu de la menace de sécession à son ultime expression. La loi 150 votée par l'Assemblée nationale mettait en effet en demeure le Canada dit «anglais»: le Québec exigeait le renouvellement profond du fédéralisme, sans quoi il ferait sécession au plus tard le 25 octobre 1993. Cependant, au lendemain de l'échec de l'accord de Charlottetown, en octobre 1992, Bourassa entra docilement dans les rangs en «fédéraliste assagi». En effet, le 15 septembre 1993, dans son discours d'adieux à la scène politique, le maître d'oeuvre de la stratégie du «couteau sur la gorge» ultimement dévoilée comme une simple fanfaronnade, déclara sans sourciller: «Le Québec n'a rien à gagner à briser le Canada. L'indépendance du Québec est un non-sens géopolitique».

On croit rêver...

Ironiquement, à la date prévue par la loi 150 pour le référendum sur la souveraineté du Québec, le Canada accordait un mandat massif au parti qui, aux yeux de la plupart des Canadiens, représente la voix de l'unité du pays. En construisant sa campagne autour de l'idée que les Canadiens ne veulent plus entendre parler de constitution, Chrétien a su capter, en termes politiques, la fatigue profonde des Canadiens face à ces manoeuvres éternelles. Autrement dit, l'ère du Canada «souque-à-la-corde fédérale-provinciale» ou encore du «poulet à plumer» est terminée. Pourquoi cette ère est-elle révolue?

Une première réponse se trouve dans trois aspects de la composition du Parlement issu de l'élection du 25 octobre. Premièrement, et pour la première fois de l'histoire politique canadienne depuis la Révolution tranquille, le parti au pouvoir jouit d'une majorité très confortable qu'il ne doit pas à l'appui du Québec. Ce parti devra donc répondre avant tout aux attentes et aux pressions politiques de ses commettants, notamment de l'Ontario. Deuxièmement, l'opposition fédéraliste réelle est entre les mains du *Reform Party*, parti tout à fait «orthodoxe» sur le plan des relations fédérales/provinciales. Ce parti, nullement disposé à faire des concessions quelconques au Québec, veut, au contraire, combattre la politique de bilinguisme officiel et répondre surtout aux attentes de l'Ouest. Troisièmement, «l'opposition officielle» a comme seule raison d'être la promotion de l'idée de la souveraineté du Québec. Si le Bloc parvenait à «défendre les intérêts du Québec à Ottawa», comme certains de ses porte-parole prétendent le faire, il commettrait un suicide politique et idéologique en démontrant ainsi le succès du fédéralisme canadien actuel. Pour justifier son existence, et remplir sa mission, le Bloc ne devra pas manquer une seule occasion de «prouver» que le «fédéralisme a fait faillite» et que le Québec est terriblement maltraité par le «Canada anglais».

Mais, au-delà de ces considérations conjoncturelles, l'explication de la fin de l'ère du «poulet à plumer» se trouve dans la Constitution et la Charte de 1982 dont les effets profonds sont admis par tous, y compris par les nationalistes québécois.

Mais, au-delà de ces considérations conjoncturelles, l'explication de la fin de l'ère du «poulet à plumer» se trouve dans la Constitution et la Charte de 1982 dont les effets profonds sont admis par tous, y compris par les nationalistes québécois. Comme le soulignent les auteurs du rapport Bélanger-Campeau, «la *Loi constitutionnelle de 1982* et les principes qui y sont enchâssés ont en effet acquis au Canada une force politique de cohésion nationale inconnue auparavant»[5].

L'année 1982 marque effectivement la naissance d'un nouvel esprit au sein de la fédération car, pour la première fois de son histoire, le Canada devient seul maître de sa Constitution. De plus, la Constitution de 1982 représente une nouvelle vision, purement civique, de la nation et s'appuie sur le principe de l'égalité des citoyens devant la loi. Grâce à la Charte, les citoyens canadiens ont pris conscience de la primauté de leurs droits. L'esprit de 1982 s'appuie également sur les principes de l'égalité des origines culturelles et de l'égalité des provinces, éliminant de ce fait toute conception bi-nationale du Canada.

Ainsi, en faisant des «citoyens» les détenteurs de la souveraineté et de la légitimité, en enchâssant non le binationalisme mais le multiculturalisme, en maintenant l'égalité des provinces, la Constitution de 1982 rend caduque l'idée, fortement ancrée dans l'esprit des nationalistes québécois, que la fédération canadienne repose

sur un «pacte entre deux peuples fondateurs». Depuis 1982, le Canada ne reconnaît que des citoyens égaux devant la loi, indépendamment de leur sexe, de leur religion, de leur âge ou de leur origine ethnique mais aussi, et surtout, indépendamment de leur lieu de naissance ou de leurs «racines». C'est ce que déplore la Commision Bélanger-Campeau. Pour elle, cette nouvelle vision «devient en fait, pour le Québec, une interdiction d'être différent en tant que collectivité»[6]. Effectivement, dans le Canada d'aujourd'hui, il n'y a ni «peuples fondateurs» ni hiérarchie entre citoyens.

L'esprit de 1982 a été testé à deux reprises, d'abord à Meech puis à Charlottetown. À Meech, pour pallier à la prétendue «humiliation» du Québec, qui n'avait pas endossé le rapatriement de la Constitution, Mulroney, allié à Bourassa, a essayé de légitimer l'idée d'un Canada binational en enchâssant dans la Constitution la notion de «société distincte». S'ils avaient réussi, l'esprit civique de 1982 aurait cédé la place à un esprit sinon ethnique, du moins culturaliste de la nation. Mais cette première tentative a échoué.

L'échec de la deuxième tentative, à Charlottetown, est particulièrement impressionnant. En effet, pour éviter les difficultés de Meech, d'une élite politique éloignée du peuple, le gouvernement Mulroney mit en place une kyrielle de moyens plus ou moins heureux — et plus coûteux les uns que les autres—pour faire participer les citoyens. De plus, la campagne référendaire proclamait que l'échec de Charlottetown signalerait le début de la fin du Canada. Mais rien n'y fit et, pour la deuxième fois, un «Non» retentissant ébranla la classe politique.

C'est ainsi que l'on peut expliquer, au moins partiellement, que le 25 octobre 1993 les électeurs canadiens aient infligé aux conservateurs de Mulroney, tenus responsables des deux coups de boutoirs à la Constitution de 1982, la défaite électorale la plus cuisante de l'histoire du Canada. Pour bonne mesure, ils ont de plus mis au pouvoir Jean Chrétien, l'ancien bras droit du principal responsable de la Constitution de 1982: Pierre Elliott Trudeau.

Ainsi, la Constitution et la Charte sont maintenant des forces qu'on ne peut plus ignorer. Rares sont les politiciens qui voudront s'y mesurer. Même les nationalistes québécois, qu'ils soient «bloquistes», péquistes ou de la «Troisième voie», ont bien compris cette leçon puisqu'ils disent que le fédéralisme canadien est «irréformable». Il l'est en effet si la réforme vise la création d'un Canada binational. Qu'on le veuille ou non, il faudra mettre les réformes constitutionnelles non seulement «dans le frigidaire», mais au fin fond du congélateur.

Par contre, on verra émerger des accords administratifs, à la pièce, entre les provinces intéressées et le gouvernement fédéral. D'ailleurs, le choix de Marcel Massé, administrateur chevronné, comme ministre responsable des relations inter-gourvernementales, est tout à fait indicatif de la direction que prendront ces relations. Je pense que le Québec, pour des raisons politiques et autres, continuera à être très bien servi. S'il estime qu'il ne l'est pas, il ne pourra plus mettre le couteau sur la gorge du «Canada anglais». Sa seule option sera la sécession.

S'engagera-t-il dans cette voie? L'avenir seul le dira. Une chose est sûre, cependant. Avec ou sans le Bloc à Ottawa, nous vivons le début d'une nouvelle ère politique.

L'alouette, gentille alouette, ne se laissera plus plumer. ✍

NOTES

1. Richard Daigneault, *Lesage*, Éditions Libre Expression, 1981, p.17.
2. Ibid. , p.231.
3. Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1978, p.159.
4. *Le Canada au seuil du siècle de l'abondance*, entretiens de Cerisy-la-Salle 1968, Montréal, HMH, 1969, p.237.
5. *Rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, Bibliothèque nationale du Québec, 1991, p.38.
6. Ibid., p.41.

Le loup dans la bergerie

RICHARD L'HEUREUX

Avant même l'élection du 25 octobre, des éditoralistes anglophones soulevaient avec appréhension la perspective d'un Parlement canadien paralysé par des députés bloquistes en mesure d'orienter les débats presque exclusivement sur les questions d'intérêt québécois, à l'exemple des députés nationalistes irlandais au Parlement britannique à la fin du siècle dernier. L'élection d'un gouvernement libéral majoritaire aura sûrement rassuré certains d'entre-eux, tandis que d'autres s'inquiètent cette fois de voir les bloquistes constituer l'opposition officielle.

Cette élection constitue certes un précédent dont on n'a pas fini de peser les conséquences. Depuis la Confédération, le Québec s'était à chaque élection donné des députés qui étaient à peu près tous membres de partis dont le programme s'adressait à l'ensemble de la population canadienne (dans les provinces comme la Colombie-britannique et l'Alberta, voter pour un parti régional est une vieille tradition). Autre précédent: l'élimination du Parti conservateur ne laisse plus qu'un seul parti dont les assises lui permettent de gouverner au niveau fédéral. La poussée du Bloc québécois donne certes beaucoup à penser et pour essayer de prévoir quelles pourraient en être les conséquences, il est certainement utile de se reférer à des situations comparables dans d'autres pays. Le cas de l'Irlande est fort pertinent, non seulement à cause du rôle joué par

les nationalistes du temps de Parnell mais aussi et surtout pour ce qui s'est passé par la suite.

A l'époque où la question irlandaise commence à prendre toute son acuité, l'Irlande vit depuis 1800 sous le régime d'Union. Ses députés siègent à Westminster aux côtés des députés d'Angleterre, d'Écosse et du pays de Galles. Avant 1874, les 103 députés irlandais au Parlement britannique se partageaient entre le parti libéral et le parti conservateur; le parti nationaliste qui préconisait le *Home Rule* n'a fait élire que cinq députés. L'objectif du parti du *Home Rule* n'était pas de prendre le pouvoir mais bien d'obtenir un Parlement irlandais qui aurait juridiction sur les questions intérieures et contrôlerait les ressources et les revenus de l'Irlande, laissant au Parlement de Westminster l'entière responsabilité en matière de politique étrangère, de défense et de politique coloniale. La philosophie des *Home Rulers* qui comptait des adeptes même en Angleterre et en Écosse, se rapprochait grosso modo du fédéralisme type «Rapport Allaire». La plupart des députés irlandais libéraux devinrent partisans du *Home Rule* mais, sauf pour la revendication du partage des pouvoirs entre un parlement irlandais et le parlement de Westminster, les partisans du *Home Rule* provenaient d'horizons politiques très différents, depuis les Protestants conservateurs en réaction contre les politiques réformistes de Gladstone jusqu'aux catholiques réformateurs.

Lors des élections de 1874, les conservateurs prennent le pouvoir mais la *Home Rule League* remporte 59 sièges en Irlande, sur un total de 103. Ces nouveaux députés très agressifs allaient s'évertuer à paralyser le travail parlementaire en invoquant des règlements de procédure et en se livrant à toutes sortes de manoeuvres d'obstruction pouvant servir leur cause. À la suite des élections de 1880 gagnées par les libéraux de Gladstone, 61 *Home Rulers* sont élus. De 1880 à 1886, grâce à l'éloquence de leur chef Charles Parnell, les parlementaires irlandais dominent les débats à la Chambre des communes. Ces parlementaires constituaient l'aile démocratique d'un vaste mouvement de revendication sociale et politique en Irlande, tandis que les terroristes en constituaient l'aile subversive. Les attentats terroristes commis par des extrémistes irlandais se sont dès lors multipliés non seulement en Irlande mais aussi en Angleterre.

Les élections de 1885 donnent 332 sièges aux libéraux, 251 aux conservateurs et 86 aux nationalistes irlandais. Gladstone a dû s'allier aux députés irlandais pour avoir la majorité et former un gouvernement. Les pressions des parlementaires irlandais sur le Parlement britannique allaient enfin donner des résultats. En 1886, le gouvernement libéral de Gladstone soumet aux communes un projet de Parlement irlandais avec un exécutif responsable, le *Home Rule Bill*. Ce Parlement ne détiendrait qu'une partie des pouvoirs revendiqués par les tenants du *Home Rule*; les prérogatives de la Couronne, les relations extérieures, l'armée, la marine, les colonies, le commerce, la navigation, la monnaie, les postes, les douanes, la plupart des impôts, la police et la gendarmerie relevant toujours de Westminster. Le projet n'en reçut pas moins l'appui des *Home Rulers* irlandais mais c'est en Angleterre qu'il souleva une vive opposition. Tous les arguments furent invoqués contre le *Home Rule Bill*, depuis la crainte que l'Irlande n'érige des barrières tarifaires réduisant l'accès à son marché pour les produits britanniques jusqu'au danger d'une fuite des capitaux qui précipiterait l'Irlande dans une misère telle que ses citoyens émigreraient en masse vers l'Angleterre. L'opposition au projet de *Home Rule* se nourrissait également à un vieux fond de racisme à l'endroit des Irlandais, considérés par nombre d'Anglais comme incapables de se gouverner.

La philosophie des *Home Rulers* qui comptait des adeptes même en Angleterre et en Écosse, se rapprochait grosso modo du fédéralisme type «Rapport Allaire».

Le tollé soulevé par le projet de *Home Rule* en Irlande du Nord et en Angleterre fut tel qu'il provoqua une scission au sein du parti libéral: Joseph Chamberlain prit la tête d'un mouvement unioniste qui allait s'allier aux conservateurs. Ce fut la chute du gouvernement libéral et le retour au pouvoir des conservateurs. Les libéraux remportèrent les élections suivantes en 1892 mais, minoritaires, ils ne purent former un gouvernement qu'en obtenant l'appui des parlementaires irlandais. Aussi, Gladstone dut-il à nouveau soumettre un projet de *Home Rule*. Ce projet fut adopté aux communes en 1893 mais rejeté par la Chambre des Lords. À ce moment, le groupe des parlementaires irlandais avait perdu sa cohésion à la suite du décès de son chef Charles Parnell (John Redmond assumera la succession mais il n'aura jamais l'ascendant de son illustre prédécesseur). Les libéraux anglais étaient eux-mêmes tellement divisés qu'en 1895, le gouvernement libéral tombait et que les conservateurs étaient reportés au pouvoir avec l'appui des libéraux unionistes. Ils allaient le garder jusqu'en 1906.

Pour les conservateurs la question irlandaise était avant tout un problème économique. Ils croyaient qu'en donnant aux fermiers les moyens d'acheter leurs terres aux grands propriétaires, qu'en réalisant des programmes de construction de routes, de chemins de fer et autres mesures créatrices d'emploi, on allait améliorer la situation économique des Irlandais, désamorcer la question du *Home Rule* et préserver le régime d'union. Malgré les budgets importants consacrés à l'application de ces mesures économiques, les conservateurs n'arrivèrent jamais à calmer la situation politique en Irlande.

Les élections de 1910 donnèrent aux libéraux 275 sièges contre 273 aux conservateurs-unionistes, le parti irlandais en remportant 71 et le parti travailliste 40. Les libéraux s'allièrent aux nationalistes irlandais pour former le gouvernement. Le gouvernement Asquith dut payer son tribut et en 1912, pour une troisième fois, un projet de *Home Rule* est proposé et cette fois adopté par le Parlement.

Il s'agissait d'un projet semblable aux deux précédents, et qui maintenait clairement la suprématie du Parlement de Westminster. Il fut adopté par les communes en janvier 1913 et cette fois, la Chambre des Lords n'avait plus le pouvoir de s'y opposer; le Gouvernement ayant fait voter en 1910 une loi qui ne lui accordait plus qu'un véto suspensif de deux ans. Ce statut de *Home Rule* pour l'Irlande sera adopté en septembre 1914 mais il ne sera jamais appliqué. Sitôt votée, la loi avait soulevé les passions dans les comtés protestants, où l'*Ulster Unionist Council* décida de la levée d'une armée de cent mille hommes pour se proclamer ensuite gouvernement provisoire de l'Ulster. Devant cette menace de guerre civile, les catholiques s'armèrent à leur tour. En 1913, alors même que l'Angleterre est au bord de la guerre avec l'Allemagne, le leader des protestants, Edward Carson, alla jusqu'à rencontrer le Kaiser Guillaume II. Finalement, ce fut la Guerre Mondiale même qui bloqua l'application du statut de *Home Rule* pour l'Irlande et retarda la guerre civile qui menaçait de la déchirer. Catholiques et protestants irlandais allaient s'enrôler et se battre dans l'armée britannique mais la guerre civile n'était que partie remise. Entretemps, la situation en Irlande a sombré carrément dans l'intransigeance.

En 1916, Dublin connait le fameux soulèvement de Pâques, durement réprimé. En 1917, le *Sinn Féin*, mouvement politique prônant jusqu'alors la solidarité nationale et le renouveau de l'Irlande, devient un parti politique et propose l'établissement d'une république irlandaise indépendante; son chef est Eamon de Valera. Les élections de décembre 1918 virent une radicalisation de l'opinion publique irlandaise, les anciens *Home Rulers* étant déclassés par les *Sinn Féiners* qui remportèrent 73 sièges sur 106; 26 sièges allant aux unionistes et 6 aux *Home Rulers*. En Angleterre, la majorité tory s'était donnée un cabinet de coalition, dirigé par Lloyd George. Conformément à la politique de leur parti, les députés du *Sinn Féin* refusèrent d'aller siéger à Westminster, et proclamèrent à Dublin le Parlement d'Irlande. La première mesure votée par ce parlement fut l'indépendance. L'Angleterre refusa évidemment de reconnaître la république, ce qui déclencha les hostilités entre les partisans de l'indépendance et les forces de l'ordre.

L'Angleterre accorda finalement le statut de dominion à l'Irlande par un traité signé en décembre 1921 où il était prévu que les six comtés protestants du Nord auraient le choix d'être rattachés au nouvel État ou au Royaume-Uni. Ce traité donnait à l'Irlande le statut de dominion équivalent à celui du Dominion canadien. Le lien avec la couronne était maintenu. C'était certes beaucoup mais trop peu pour les républicains purs et durs comme De Valera qui rejetaient tout lien politique avec la Grande-Bretagne. La guerre reprit de plus belle, cette fois entre Irlandais républicains et les partisans du Traité jusqu'en 1923, année où les républicains, en état d'infériorité, rendent les armes. Enfin, en 1937, l'Irlande se donnait une constitution républicaine. L'Ulster restera rattachée au Royaume-Uni.

Plus de soixante-dix ans après avoir reconnu l'indépendance de l'Irlande, l'Angleterre est toujours aux prises avec un grave problème irlandais, faute d'avoir pu trouver une solution définitive. Les bombes irlandaises sautent à Londres en 1993 comme en 1886, autant de rappels qu'à défaut de savoir saisir la bonne occasion au bon moment, on risque d'être pris avec des situations qui n'en finissent pas de pourrir.

Les torys et libéraux unionistes qui avaient refusé la solution fédéraliste du *Home Rule* se sont retrouvés avec un Royaume-Uni amputé de sa partie occidentale. Quant au parti libéral, le départ des Irlandais amorçait son déclin définitif: il fut rapidement supplanté par les travaillistes et ne fut jamais plus reporté au pouvoir.

Personne ne semble vraiment être sorti gagnant de la solution irlandaise de 1921, pas même les Irlandais de la République. À l'occasion d'un séjour en Irlande dans les années soixante-dix, j'avais interrogé des professeurs, des journalistes, cherchant à savoir si les Irlandais étaient globalement satisfaits de vivre dans leur propre pays plutôt que de faire partie du Royaume-Uni. L'impression que j'en retirai était que l'indépendance était moins une libération, une étape cruciale dans la vie d'un peuple, qu'une fatalité historique. Pour le professeur Murphy, qui enseignait l'histoire à l'Université de Cork, les Irlandais ne reprirent confiance en l'avenir qu'à partir des années cinquante, lorsque le gouvernement de Sean Lemass amorça une politique économique progressiste, ouverte au commerce et aux investissements extérieurs, rompant avec le protectionnisme étroit des premières années de l'indépendance et réussissant à renverser le flux migratoire séculaire qui drainait l'Irlande de ses éléments les plus dynamiques. Étonnant d'entendre de la bouche d'un historien que le succès ou l'échec d'un pays dont la naissance fut si longue et douloureuse tenait à une politique économique intelligente!

Il y a aussi de grandes différences, ne serait-ce, en premier lieu, le fait que ce statut de *Home Rule* qui avait rallié les parlementaires irlandais; le Québec en jouit depuis la Confédération.

À quiconque s'est familiarisé avec cette période d'effervescence et de renaissance culturelle que furent la fin du XIXe et le début du XXe siècle irlandais, l'Irlande actuelle et sa capitale Dublin donnent l'impression de vivre sur leur passé, d'être à la remorque des décisions prises ailleurs, en Angleterre et, de plus en plus, en Europe continentale. Un article intitulé «The Disenchantment of Ireland», publié dans le *Atlantic monthly* de juillet 1993 sous la plume de Geoffrey Wheatcroft brosse un tableau fort révélateur de l'Irlande moderne. De quelque façon qu'on envisage le dénouement de la question, il est difficile de ne pas conclure qu'il a été pour l'Irlande (du Sud) au mieux un demi-succès, pour le Royaume-Uni un échec qui continue de lui coûter cher en vies humaines et de peser lourd sur son budget. L'Angleterre impériale des années 1880, alors première puissance mondiale, croyait peut-être

qu'elle pouvait faire l'économie d'un nouveau partage du pouvoir en faveur de l'Irlande. Les générations actuelles paient pour les politiques à courte vue des générations passées.

Il existe bien sûr un parallèle entre ce qu'a vécu l'Irlande depuis un siècle et la situation du Québec. Il est évident. On serait fortement tenté de voir dans le parti conservateur-unioniste anglais de l'époque le parti libéral canadien d'aujourd'hui. Inversement, le parti conservateur canadien des années 80 rappelle dans son alliance avec des nationalistes québécois le parti libéral britannique allié aux *Home Rulers* irlandais. On verrait même une analogie (pas sur le plan du programme évidemment) entre, d'une part, le parti travailliste anglais qui prendra la place des libéraux après le départ de l'Irlande et, d'autre part, le *Reform Party* canadien qui ne peut guère aspirer au pouvoir tant que le Québec fait partie du paysage politique. Enfin on peut voir dans le Bloc québécois une sorte *Sinn Féin* qui lui, siégerait au Parlement central.

Il y a aussi de grandes différences, ne serait-ce, en premier lieu, le fait que ce statut de *Home Rule* qui avait rallié les parlementaires irlandais; le Québec en jouit depuis la Confédération. Ensuite, l'oppression dont furent victimes les Irlandais surtout depuis la colonisation protestante au XVII[e] siècle fut beaucoup plus dure que ce que les Canadiens français ont pu subir, ce qui engendra des haines beaucoup plus tenaces qu'ici. Sur ce point, la présence des États-Unis a fait toute la différence, forçant l'Angleterre à faire preuve de modération à l'égard du peuple canadien, par crainte de le voir se joindre à la république américaine. Enfin, toutes proportions gardées, le Québec actuel est beaucoup plus avancé sur le plan social et économique que ne l'était le gros de la population irlandaise en 1920. Mais la ressemblance entre les deux situations est suffisamment claire pour nous inciter à tirer des leçons de l'évolution des choses en Irlande.

Au Canada, il y a un moment que nous sommes entrés dans une logique de restructuration politique, pour employer un euphémisme, qui se juxtapose à une difficile restructuration économique. Nous avons derrière nous des occasions ratées: Victoria en 1971, et, quoi qu'en pensent nos unionistes à nous, l'accord du lac Meech en 1990. Notre *Sinn Féin* maison est un parti poli et gentil, dont les députés prêtent serment d'allégeance à la souveraine, mais il forme l'opposition officielle! La Fédération canadienne n'a plus qu'un seul parti en chambre capable de diriger le pays. Encore heureux qu'il dispose d'une majorité lui permettant de gouverner pendant au moins quatre ans.

Devant nous des décisions collectives cruciales: la prochaine élection au Québec, suivie éventuellement d'un référendum sur l'indépendance. Le choix de l'indépendance est peu probable mais le rejet de l'option serait loin de signifier la fin des hostilités politiques sur le front québécois. Pour cela, il faudrait que les Québécois francophones arrivent à se voir (aussi) comme des Canadiens, et à voir dans le pouvoir central un instrument autant à leur service qu'à celui des autres provinces. Or cela ne dépend pas que d'eux!

Le Bloc Québécois pourra peut-être engendrer un processus de réveil, de dialogue ; cela dépend de son sérieux, d'une certaine volonté d'ouverture de sa part. Malgré les apparences, le Bloc Québécois est moins menaçant pour la fédération canadienne qu'un parti aussi radicalement à droite que le *Reform Party*. Les grandes décisions n'en resteront pas moins entre les mains du parti au pouvoir, dont il faut souhaiter qu'il puisse tirer profit de l'expérience anglo-irlandaise. ✍

SOURCES

Joannon, Pierre, *Histoire de l'Irlande*. Plon, Paris. 1973.

Lyons, F.S.L., *Ireland since the Famine*. Collins/Fontana. 1973.

L'économie, une science?

LOUIS-PHILIPPE ROCHON

On croit, à tort, que Marx fut le seul économiste de son époque à parler de la lutte des classes. Il s'ensuit donc que, dès que l'on suggère que le capitalisme amplifie les conflits inévitables entre les travailleurs et les capitalistes, on est classé dans la catégorie marxiste. Un tel raisonnement, souvent formulé par des économistes, démontre à quel point ceux-ci en savent peu sur l'histoire de la pensée économique. Fascinés par les grandes manipulations mathématiques et les modèles statistiques, peu d'économistes d'aujourd'hui connaissent les fondements de leur propre discipline.

Pourtant, «l'économie politique» de l'époque d'Adam Smith, de David Ricardo et de Karl Marx se voulait une étude de l'accumulation du capital, de la manifestation des surplus d'argent au sein de la société et de la manière dont cela amplifiait les divisions sociales. David Ricardo fut l'un des premiers à observer l'antagonisme profond qui régnait entre les classes sociales pour en venir à la conclusion qu'il était impossible pour les capitalistes d'augmenter leurs profits sans que les travailleurs ne subissent une baisse de leur revenu. Cette lutte inévitable entre les classes sociales dominait la pensée des philosophes et des économistes de l'époque. On cherchait à déterminer les causes et les conséquences de l'accroissement du profit. Marx, il est vrai, avait conclut à l'inévitable échec du capitalisme à cause de l'écart trop important de la distribution de la richesse entre les différentes classes sociales. Ce raisonnement était plausible dans le contexte du débat de l'époque. Marx n'était pas le seul à parler des pro-

blèmes suscités par le capitalisme. Ses conclusions toutefois ne plaisaient pas à tout le monde, surtout pas aux capitalistes. Comment alors rejeter Marx tout en retenant les leçons d'Adam Smith ou de David Ricardo ? Pas facile, en effet. C'est pourquoi, incapables d'accepter les conclusions de Marx, dont les hypothèses faisaient consensus, la bourgeoisie et les élites intellectuelles ont rejeté en vrac toute l'époque classique.

Avec la montée du néoclassicisme, on observe un recours accru aux manipulations mathématiques. Le comportement de l'individu, le fonctionnement des marchés selon les forces de l'offre et de la demande et les décisions des entreprises sont représentés sous forme d'équations stériles. C'est de cette façon, que l'on entend calculer la valeur exacte des variables économiques qui nous garantiront le plein emploi. La logique et les démarches sont semblables à celles que l'on retrouve dans un laboratoire de chimie ou de physique.

Rien n'est constant en économie, rien n'y est comparable à la loi de la gravité en physique.

Ce n'est pas d'hier que l'on cherche à savoir si l'économie est une science au même titre que la physique. Aujourd'hui, la très grande majorité des économistes la considèrent comme telle. Mais plusieurs économistes d'inspiration keynésienne (au vrai sens du terme) refusent d'adhérer à cette vision de leur discipline et les camps sont divisés de part et d'autre du spectre idéologique. Les mathématiques, les statistiques et les grands modèles scientifiques sont aujourd'hui une partie intégrante de l'économie. Ces outils sont utilisés par tous les économistes orthodoxes de l'école dominante. Or, l'usage de tels outils en économie pose de sérieux problèmes.

Tous les économistes admettent qu'un modèle doit d'abord simplifier le monde complexe dans lequel nous vivons. Il serait impossible de reproduire à la perfection toutes les subtilités des liens qui existent entre les différentes variables économiques et non-économiques. Il est évident qu'il faut exclure certaines variables des modèles. Or, ce sont précisément les variables que nous excluons qu'il faut scruter à la loupe. L'économiste honnête doit justifier non seulement son modèle, mais encore ce qu'il a décidé d'omettre. Il lui faut simplifier le monde réel sans en omettre les éléments essentiels. Cette longue tradition remonte à Keynes qui, dans une lettre à son collègue Roy Harrod, avait souligné l'importance de construire des modèles qui sont représentatifs du monde réel. Le réalisme doit être à la base de la théorie. Un modèle doit donc chercher à poser les questions pertinentes afin de rendre le monde réel intelligible. Les économistes ne devraient pas chercher à nous imposer leurs modèles en nous expliquant comment fonctionnerait le monde s'il n'y avait pas de gouvernement, pas de syndicats, pas de monopoles, et autres «imperfections» du genre. Les théories doivent être formulées à partir d'observations et non à partir de formules mathématiques.

Cette affirmation pourtant simple et raisonnable ne fait cependant pas consensus en économie, loin de là. Les économistes orthodoxes, comme Milton Friedman, prétendent que le réalisme des hypothèses n'est pas important. Ce qui importe c'est de concevoir, à partir des grands modèles mathématiques, un modèle qui soit capable de prédir l'avenir. On croit rêver !

Prédire l'avenir, est-ce possible ? Sommes-nous des devins ? Les économistes orthodoxes le croient. Mais prédire l'avenir suppose bien des choses. C'est prendre pour acquis que certaines variables demeureront fixes, c'est prétendre qu'il n'existe pas d'incertitudes, que nous connaissons le futur et qu'il s'agit tout simplement de calculer une fois de plus, la valeur des différentes variables qui nous garantiront le plein emploi. C'est de cette façon que l'on parvient à transformer l'économie en science exacte. Les hypothèses des théories néoclassiques ne sont donc pas retenues pour leur réalisme, mais pour leur propension à justifier la théorie en termes mathémathiques. Or le monde réel est en évolution constante, la valeur des variables change tout le temps et souvent avec une rapidité incroyable. C'est dire combien l'incertitude de l'avenir rend toute prédiction impossible. Rien n'est constant en économie, rien n'y est comparable à la loi de la gravité en physique. L'éminent économiste James Tobin constatait jadis que l'on ne tient plus compte du monde réel et que ceux qui poursuivent des études en économie aujourd'hui le font bien plus parce qu'ils sont attirés par les défis mathématiques qu'elle pose que pour résoudre les problèmes du monde réel. Joan Robinson, cette brillante économiste cambridgienne, avait avoué qu'elle n'avait jamais appris les mathématiques et qu'elle avait donc été forcée de penser.

La définition scientifique de l'économie m'amène à parler brièvement du prix Nobel qui fut décerné récemment à deux historiens économiques. Le Nobel en économie illustre précisément la tendance à croire que cette discipline est une science au même titre que la physique. Lors de sa création en 1968, Erik Rudberg, alors Secrétaire de l'Académie royale de Suède, avait d'ailleurs conclut que dorénavant, l'économie était élevé au rang de science. Quant à l'histoire économique, on refusait de reconnaître cette branche de l'économie parce qu'elle n'était pas assez scientifique. Rudberg avait même déclaré que le jour viendra peut-être où l'histoire économique sera rigoureuse et scientifique elle aussi. Ce grand jour est arrivé.

Qu'est-ce que cela représente un prix Nobel ? Est-ce vraiment un honneur ? Dans ma discipline du moins, je crois que si l'on réalisait tout ce que représente un Nobel, on concluerait qu'il vaudrait mieux s'en passer. J'irais même plus loin. Je suis persuadé que le prix Nobel en économie est dangereux. L'attribution de ce prix indique en effet et ce, partout à travers le monde, que le récipiendaire a trouvé en quelque sorte les solutions aux maux qui hantent nos sociétés. C'est ça précisément qui est dangereux. Lorsqu'en 1976 le Nobel en économie fut attribué à Milton Friedman la pensée néo-conservatrice

connut un tel regain que ce fut le début de la longue période néoconservatrice que nous connaissons aujourd'hui. On a cru alors avoir enfin trouvé la panacée à tous nos problèmes économiques. Or, les années 80 l'ont bien démontré : la nouvelle droite à l'échelle du globe a causé plus de tort que de bien. Cette décennie a été la pire que nous ayons connu depuis la grande dépression des années 30. Nous savons maintenant que les politiques friedmaniennes orthodoxes ne valaient rien. Comment le jury de sélection du prix Nobel a-t-il pu se tromper à ce point ? Sans le Nobel, Friedman aurait-il eu tant d'influence auprès de nos gouvernements ? Aurions-nous sombré si creux dans ce marasme ? Je ne le crois pas, et cela en dit long sur la validité du prix Nobel en économie.

L'économie, une science exacte ? Certes non. Contrairement à la plupart de mes collègues je m'élève en faux contre cette définition. Je crois, à l'instar de Keynes que l'économie est une «science morale»qui se situe, comme John Hicks devait ajouter, «au bord de l'histoire».

De la confusion des genres

MARC CHEVRIER

Dans l'édition de juin 1993 du magazine *Report on Business*, le *Globe and Mail* publiait l'interview de huit sommités de l'économie. Le fond de l'article ne présente comme tel rien de remarquable. C'est par la question posée, en apparence anodine, qu'il se distingue; elle témoigne bien de la faveur emportée par certaines idées reçues, qui pénètrent aujourd'hui dans toutes les sphères de la vie sociale. La question se formulait ainsi :«Si le Canada était une corporation, que feriez-vous de ses actions ?» De toutes les personnes interviewées, John Kenneth Galbraith fut le seul à signaler l'étrangeté de la question : en quoi le Canada, en tant qu'institution économique et politique, peut-il se comparer à une entreprise de la nature de T. Eaton Ltée ?

Là réside tout le problème. Il suffit d'ouvrir ça et là les journaux, de prêter l'oreille aux discours des tribuns les plus courus pour s'apercevoir qu'on assimile de plus en plus l'État à un simple agent économique, comme si, par un mystérieux artifice de raisonnement, l'État pouvait se concevoir à l'image d'une société par actions, et le politique se réduire à l'économie. Il y a dans cette habitude de pensée, qui se propage bien au-delà du parquet de la bourse, une perte de sens de ce que sont l'activité politique et l'État.

D'ailleurs, examinons de plus près à quoi ressemblerait l'État réglé sur le modèle de la société par actions. L'ampleur de la réforme paraît telle, que j'ose à peine aller jusqu'au bout de ma pensée.

De toute évidence, il faudrait tout d'abord sabrer dans le parlementarisme. Une entreprise sérieuse ne peut se permettre d'abandonner son sort à une cohorte de députés aimant à deviser sur des points de procédure. Il va de soi que dans un État-entreprise, il ne saurait y avoir de place ni pour une quelconque forme d'opposition officielle, ni pour les commissions d'enquête ou les ombudsmen. La direction des affaires réclame l'unité du commandement; c'est un principe de gestion bien connu. Tous les tribunaux iraient au rancart, les lois au fumier. Pourquoi une entreprise, si grande soit-elle, si diversifiées et étendues soient ses activités, s'embarrasserait-elle de rendre la justice pour tous et de voir à ce que personne ne se fasse justice soi-même ? L'entreprise sert avant tout son intérêt, c'est ce que nous enseigne Adam Smith. Si des litiges venaient à troubler l'ordre public, on pourrait toujours ouvrir un service à la clientèle ou engager des juges à la pige. Quant à l'armée et à la police, ne jouirait de leur protection que le citoyen qui aurait acquitté les frais d'abonnement au service de sécurité.

Il n'y aurait bien sûr plus de débat public, les journalistes seraient licenciés en masse. Pour seule arène, l'opinion aurait l'assemblée des actionnaires où la discussion poursuivrait son agonie.

Le choix des dirigeants appartiendrait aux investisseurs. Le droit de vote serait proportionnel à la valeur des actions souscrites. Le gros actionnaire proposerait les candidatures, le petit les ratifierait par procuration. Il y aurait certes un droit de participer au profit dépourvu du droit de voter : c'est le vote privilégié, la façon la plus reposante et la plus profitable de prendre part à la vie de la cité.

Il ne serait plus nécessaire de diviser les pouvoirs, judiciaire, exécutif et législatif. Ils seraient à toutes fins pratiques dévolus au conseil d'administration, qui déposerait une fois l'an son bilan à l'assemblée des citoyens. Le conseil gérerait les affaires de la société avec une main de fer et sauverait ainsi la société de l'état d'agitation permanente dans lequel la démocratie la plaçait.

Une entreprise ne se mêle pas de redistribuer la richesse, ni de fournir des services publics. On vendrait à la criée les écoles, les hôpitaux, les parcs, les routes, les musées (non pas tous, car il faut soigner l'image corporative). L'assurance-chômage, l'aide sociale n'émargeraient plus dans les rapports comptables. Ainsi délesté de toutes les charges qui minaient sa rentabilité, l'État-entreprise aurait tout le loisir de se consacrer à sa seule raison d'être : produire la richesse, le marché fera le reste.

Enfin, toute entreprise étant libre de disposer de ses biens à sa guise, l'État pourrait vendre son territoire—ou le louer—au plus offrant. Ce serait là un moyen de diminuer le fardeau de la dette publique.

À tout prendre, il ne resterait plus, pour achever la métamorphose, qu'à créer une bourse de la citoyenneté. Le droit d'asile se monnayerait à prix d'or, et l'appartenance à un pays serait fonction du portefeuille d'actions de chacun.

Il est inutile d'aller plus loin dans l'illustration de l'absurdité à laquelle nous mène l'assimilation abusive de l'État à une société commerciale. Pourtant, à une époque où il sied de mettre au régime l'État-providence, la comparaison semble emporter une faveur grandissante. La conception «corporative» de l'État, qui prend la grande entreprise pour modèle d'organisation, envisage le rapport du citoyen avec l'État comme une forme d'actionnariat passif, qui exclut toute discussion des choix de l'entreprise, et, *a fortiori*, toute participation à la prise de décision. Issue d'une idéologie qui tente de tout expliquer et de tout justifier par le calcul utilitariste—l'économisme—, elle adhère naïvement à l'idée qu'en transposant la structure de l'entreprise à l'État, celui-ci redoublera d'efficacité et répondra mieux aux attentes du citoyen.

On assimile de plus en plus l'État à un simple agent économique, comme si, par un mystérieux artifice de raisonnement, l'État pouvait se concevoir à l'image d'une société par actions, et le politique se réduire à l'économie.

Ce que l'économisme oublie, c'est que sur l'État pèsent des contraintes historiques, politiques et sociales auxquelles les entreprises sont plus ou moins assujetties. S'il est vrai que la première condition de viabilité de l'entreprise est sa rentabilité, il demeure qu'on ne saurait concevoir d'État démocratique viable s'il n'a été légitimement constitué. Les dictatures peuvent prospérer, les démocraties s'obérer. L'institution de l'État s'est considérablement transformée depuis sa naissance et dans le monde occidental, elle est tombée sous le joug de l'idée de démocratie, dont les exigences se sont raffinées et imposées avec les époques. L'État agit sur la société, comme elle sur lui, et les dimensions de cette interaction complexe sont loin de se confiner au seul aspect économique de la vie sociale. Certes, l'État et l'entreprise peuvent être comparés à des organisations, productrices de ressources et détentrices de pouvoirs; cependant, ils évoluent dans des domaines qui, tout en se recoupant, obéissent à leurs propres règles du jeu et soulèvent des enjeux philosophiques distincts.

Pour s'en convaincre, il suffit d'entrer dans l'univers de la société commerciale. On y verra une organisation qui est loin de fournir le modèle par excellence de l'institution démocratique. On y verra généralement à l'oeuvre des dirigeants qui ont une conception très centralisée de la prise de décision. Les employés, à l'ordinaire, ne participent pas aux grandes décisions de l'entreprise, les petits actionnaires à peine. Du point de vue juridique, la société commerciale est une créature de l'État, une fiction tributaire de la loi. Cependant, dès lors qu'on l'examine sous un tout autre angle, elle apparaît, dans sa forme la plus développée, telle une puissance technocratique, capable d'obliger l'État à composer avec elle, voire d'échapper à l'emprise de ce dernier en déplaçant ses activités ou ses capitaux sous des cieux plus cléments.

Le plus souvent, on a conceptualisé la société par actions comme un prolongement du droit de propriété. La propriété du capital emporte le droit de diriger. La société par actions serait la créature et l'aboutissement logique de la liberté de commerce et du droit à la propriété. L'absurdité où nous pousse la conception corporative de l'État est de laisser sous-entendre que l'État est une institution dans laquelle on a des droits exclusifs, de la même nature que le droit de propriété. Or, espérons que les révolutions à la faveur desquelles la démocratie a triomphé des despotes et des ordres anciens aient réussi à porter son message jusqu'aux ténors de l'économisme : l'État n'appartient à personne, même pas aux puissances d'argent. Il existe une panoplie de droits que l'on peut réclamer de lui. Ils sont de la nature des libertés fondamentales, qui sont partagées également entre tous et sanctionnées par le droit. La démocratie ne se fonde pas sur des créances comptables, mais sur le droit égal de tous de participer par son suffrage au choix des gouvernants.

La conception « corporative » de l'État tente donc d'occulter ce que l'État et l'entreprise ont finalement en commun, ce que l'on reconnaît d'emblée au premier, ce que d'aucuns voudraient nier au sujet du deuxième : leur dimension politique. Que l'on veuille suivre, pour la fourniture efficace des services publics, les méthodes usitées dans le secteur privé, c'est une chose. C'en est une toute autre que de claironner que l'État et l'entreprise peuvent se couler dans le même moule conceptuel. Les journalistes séduits par les alliances d'idées faciles devraient y repenser plus d'une fois avant de se demander à combien se transige l'action de Canada Ltée. Ils abdiquent ainsi leur sens critique pour embrasser des vues confuses, hélas bien de notre temps! Si le couple État/entreprise les fascine tant, ils auront tout intérêt à renverser la comparaison et à se demander dans quelle mesure la grande entreprise revêt plusieurs des attributs de l'État et devrait, partant, être gouvernée par l'idée de démocratie. ✍

Les Centrales syndicales canadiennes et les accords de libre-échange Canada, États-Unis, Mexique

JAMES D. THWAITES*

Le nouveau gouvernement Libéral, dont le pays vient de se doter, s'est dit intéressé à revoir l'Accord de libre-échange (Alé) et l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna), les traités commerciaux négociés par son prédécesseur conservateur. Le moment semble propice à un examen des argumentations des principaux intéressés dans le dossier. Je ne tenterai pas de couvrir ici tous les intervenants dans le débat sur le «libre échange»; je me contenterai de contribuer à la compréhension des positions syndicales.

Ma préoccupation ne sera ni de déterminer précisément le degré de succès de l'Alé, ni de juger l'Aléna en devenir, ce qui serait un exercice en soi. J'entends plutôt examiner le point de vue syndical face à ces deux ententes. À cette fin, j'examinerai les positions des organisations pan-canadiennes tout en mettant l'accent sur les positions des organisations situées en territoire québécois.

Cette réflexion s'alimente à la documentation produite et diffusée par les organisations syndicales elles-mêmes. Un tour complet de toutes les organisations syndicales serait cependant ardu, sans nécessairement être très utile. Il y en a des milliers aux niveaux local et intermédiaire; d'ailleurs toutes ne se sont pas engagées au même degré dans le débat sur cette question. Par conséquent, je suis allé directement à la source principale de renseignements, selon moi: les centrales syndicales.

Une telle démarche présente certains avantages. Premièrement, le nombre de centrales est limité à six ou sept selon la définition utilisée. Deuxièmement, celles-ci regroupent les trois-quarts des syndiqués canadiens. Troisièmement, elles sont le chef-lieu de la représentation syndicale, de la discussion et de la prise de position sur les questions d'ensemble. Finalement, ces organisations, au nom de leurs membres, jouent un rôle clé d'action politique syndicale auprès des divers niveaux et instances gouvernementaux, par la présentation de mémoires, le lobbying, la remise en question publique de positions et politiques gouvernementales, ainsi que par d'autres méthodes de pression politique.

Il y a cependant des précisions à apporter. En voici trois. D'abord, ces centrales sont de taille très variable. Ensuite, elles ne représentent pas les syndicats dits «indépendants».[1] Ceux-ci constituant environ 26% du total des 4088626 syndiqués au Canada.[2] Enfin, chaque centrale a choisi elle-même les documents qu'elle m'a remis, c'est-à-dire des documents publics, considérés typiques et suffisamment approfondis, sur l'Alé et l'Aléna, pour me faire connaître son point de vue particulier.[3] La quantité et la nature des documents reçus varient d'une centrale à l'autre, ce qui pose des problèmes d'uniformité. Ces considérations m'imposent une certaine pondération au niveau des conclusions, que je préciserai par conséquent, sous forme de «tendances» plutôt que d'observations précises.

Un mot maintenant sur les centrales faisant l'objet de l'étude.[4] Le Congrès du travail du Canada (CTC) s'avère la centrale syndicale dont l'envergure est la plus considérable. Elle représente 2363779 membres (57,8 % de tous les syndiqués du pays). Au sein même du CTC, se trouvent les effectifs de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), estimés à environ 450 000 membres.[5] Une autre centrale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), comprend 254445 membres (6,2% du total), et la Fédération canadienne du travail (FCT) en compte 213674 (5,2%). Les autres centrales forment un troisième groupe eu égard à leur taille: la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), 104173 membres (2,5%); la Confédération des syndicats démocratiques (CSD), 58755 (1,4%); et la Confédération des syndicats canadiens (CSC), 22521 (0,6%). En tout, ces organisations représentent 73,7% des syndiqués du pays.[6]

Ces centrales se divisent à leur tour en deux groupes sur le plan territorial. Le CTC, la FCT et la CSC se retrouvent partout au pays ou, à tout le moins dans plusieurs provinces. La FTQ, la CSN, la CSD et la CEQ n'ont pignon sur rue qu'au Québec.[7] Chaque centrale a aussi d'autres caractéristiques. Le CTC, par exemple, est composé de syndicats nationaux et internationaux [8] dans les secteurs privé et public de l'économie qui sont organisés soit sur une base de «métiers» soit sur une base «industrielle».[9] La FCT, qui s'est séparée du CTC en 1982, représente surtout des syndicats internationaux, du secteur de la construction, et de type métiers. La CSC regroupe des syndicats nationaux du secteur privé. La FTQ partage toutes les caractéristiques du CTC. La CSN comprend uniquement des syndicats de type national, surtout de type industriel, provenant des secteurs privé et

public, avec une représentation très importante de ce dernier secteur. La CSD, issue d'une scission d'avec la CSN en 1972, regroupe exclusivement des syndicats nationaux de type industriel. Elle se trouve, par exemple, dans les industries du textile, du vêtement et de la chaussure. La CEQ représente des syndicats du secteur public, surtout dans l'enseignement, de type métiers et industriel.[10]

Compte tenu de l'importance numérique du CTC parmi les centrales et sa présence partout au pays, la première phase de l'analyse sera axée sur cette organisation. Par la suite, j'examinerai les similitudes et les divergences entre les positions du CTC et celles des autres centrales. Dans la deuxième partie j'examinerai les argumentations propres aux autres centrales dont, entre autres, celles du Québec.

Les Racines de l'Alé

L'expérience canadienne en matière de libre-échange avec les États-Unis n'est pas récente. En effet, la première expérience du genre remonte au milieu du XIXe siècle. Il s'agit de l'entente dite de «réciprocité», adoptée en 1854. Confronté à une décision britannique de mettre fin au système commercial de «préférence impériale», alors en vigueur, et de promouvoir le libre échange, le Canada a commencé à chercher ailleurs, dirigeant son regard vers le sud.[11] Le traité adopté subséquemment a duré un peu plus de dix ans.

Cette réflexion s'alimente à la documentation produite et diffusée par les organisations syndicales elles-mêmes.

Débattu à diverses reprises, le libre-échange avec les États-Unis est devenu une question importante de l'élection fédérale de 1911, opposant Libéraux, sous Laurier et Conservateurs, sous Borden. À la suite de la défaite des Libéraux, on l'a mis sur les tablettes. Après la Deuxième Guerre Mondiale, le gouvernement Libéral de Mackenzie King tenta de remettre la question à l'ordre du jour. Projet abandonnée presqu'aussitôt car on craignait la réaction hostile de la population.[12]

Quoique discutée à quelques reprises par la suite, l'idée n'est revenue à l'avant-scène que dans le rapport de la Commission Macdonald (gouvernement Trudeau) au cours de la première moitié des années 1980.[13] C'est durant la dernière moitié de cette décennie qu'un traité de libre-échange avec les États-Unis fut enfin négocié et adopté par les Conservateurs en 1987 (gouvernement Mulroney). Plus tard, ce même gouvernement s'est engagé dans la négociation d'une entente additionnelle, tripartite cette fois-ci, entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, conclue cette année (1993).

La position du Congrès du Travail du Canada

L'analyse initiale effectuée par le Congrès du Travail du Canada (CTC) dans sa documentation de 1987, avant l'adoption du projet donc, se répartit en questions fondamentales et pratiques. Les premières questions fondamentales sont liées à ce qu'on appelait «le programme (*agenda*) néo-conservateur» du gouvernement Mulroney. Le CTC exprime son inquiétude à l'égard de la «privatisation», de la «déréglementation» et de «l'érosion de l'État providence ».[14] Ce qu'il définit en toutes lettres en évoquant la privatisation de sociétés d'État comme Air Canada et Petro Canada, la déréglementation d'industries comme celle du transport aérien, et la réduction des programmes sociaux et de santé. Le CTC accuse le gouvernement de chercher à contourner les réactions négatives de la population à l'égard de ces mesures impopulaires en les faisant adopter par le biais du traité de libre-échange avec les États-Unis (l'Alé).

Selon le CTC, l'accord du Gatt, est nettement supérieur à l'Alé. Le Gatt, par exemple, établit une distinction nette entre les activités générant des biens et celles qui génèrent des services. Il inclut les premières dans ses accords, mais en exclut les autres. Ainsi, le Gatt ne touche en aucune façon les services et permet à l'État canadien de rester distinct, de protéger sa vision sociale et de conserver ses institutions.[15] Le CTC considère l'Alé inférieur au Gatt[16] pour d'autres raisons également. Tandis que le Gatt se veut d'application universelle , l'Alé s'insère dans une politique inspirée du «protectionnisme» états-unien. C'est une tentative d'extension de ce système à toute l'Amérique du Nord, de retrait du reste du monde plutôt que de composition avec lui, tout en constituant une union commerciale et douanière inégale. Avec l'Alé, la menace d'application de la législation commerciale des États-Unis demeure intacte. Cet accord est par conséquent beaucoup plus limité et partisan que les règles multilatérales du Gatt.[17] Comparé à l'entente entre les pays de la communauté européenne, l'Alé est considéré en outre comme étant moins avantageux du fait des rapports de force inégaux existant entre les partenaires d'ici, et de l'absence d'économie dominante en Europe.[18] Enfin, les États-Unis sont perçus comme un pays en difficulté sur le plan économique, ce qui en fait un partenaire moins intéressant.[19]

À côté de ces questions d'ensemble, le CTC formule une série d'arguments spécifiques pour appuyer son argumentation de base et soulève les quatre points centraux et inter-reliés suivants:

~ La vulnérabilité de l'économie canadienne face à la mobilité du capital, comparée à l'immobilité relative de la main-d'oeuvre.[20]

~ La menace aux programmes de subventions favorisant le développement industriel et régional.[21]

~ La possibilité accrue de «take-overs» (prises de contrôle) inacceptables par des entreprises états-uniennes dans l'éventualité de l'affaiblissement de l'organisme responsable des critères d'investissement au Canada.[22]

~ La nature inadéquate du mécanisme prévu de règlement de conflits d'interprétation entre le Canada et

les État-Unis.[23]

Deux autres questions sont explicitement mise en relief par le CTC. La première question concerne l'affaiblissement du Pacte de l'Automobile («Auto Pact») dont la justification économique est fort différente, reposant notamment sur le maintien équitable d'emplois des deux côtés de la frontière.[24] La deuxième question aborde la menace d'une entente énergétique à l'échelle continentale ce qui mettrait en danger l'établissement éventuel d'une politique nationale.[25] Enfin, selon le CTC, ces facteurs représentent autant de pertes substantielles d'emplois pour la main-d'oeuvre canadienne.[26]

Dans un document diffusé quatre ans plus tard, le CTC présentait une vue d'ensemble des forces et des faiblesses du secteur manufacturier au Canada, secteur qui risquait d'être le plus durement touché par l'Alé. Parmi les caractéristiques de ce secteur signalons:

~ la dépendance excessive d'activités faibles en valeur ajoutée et «dévoreuses de capitaux», particulièrement dans les secteur de l'extraction et de la transformation des ressources naturelles;

~ la pénurie relative d'entreprises dans le domaine de la «connaissance» qui recrutent une main-d'oeuvre hautement qualifiée;

~ le niveau élevé d'entreprises contrôlées par des intérêts étrangers; et

~ le faible niveau d'investissement dans la recherche et le développement, ainsi que dans la formation professionnelle.[27]

L'expérience canadienne en matière de libre-échange avec les États-Unis n'est pas récente. En effet, la première expérience du genre remonte au milieu du XIXe siècle.

Ce document s'attaquait aussi au concept de «compétitivité», notion définie essentiellement par les entreprises canadiennes et adoptée, sans examen, par le gouvernement du pays. Cette notion, exprimée en termes de bas salaires, de réductions de taxes, de syndicats «accommodants», et de diminution de la règlementation gouvernementale, est jugée inadéquate. Le CTC y substituerait un concept en vertu duquel le gouvernement assumerait une contribution active à l'émergence et à la consolidation de la productivité nécessaire à l'atteinte d'objectifs économiques et sociaux. Dans ce document on aborde aussi le développement d'une infrastructure de qualité pour le transport et les communications ainsi que pour les secteurs de l'éducation (éducation et formation professionnelle) et de la recherche. Bref, loin de limiter la présence du gouvernement, le CTC croit plutôt qu'il faudrait l'amplifier et bien l'orienter.[28]

Dans un troisième document, diffusé en 1991, le CTC met à jour sa position sur l'Alé. Plus de la moitié de ce document, présenté sous forme d'analyse et de



tableaux statistiques, est consacrée aux pertes d'emplois attribuables à l'Alé.[29] Le CTC y fait état de quelque 226000 postes perdus, en spécifiant le nom de chaque entreprise, le lieu, le produit, et la date de la décision. Il se garde cependant de signaler que le lien avec l'Alé n'est pas toujours clair et direct, mais souvent plutôt indirect et subtil. Il précise toutefois que dans environ trois-quarts des cas observés un lien peut être établi. Le CTC ajoute enfin que cette liste ne contient que les pertes directes en postes, les pertes indirectes étant plus substantielles encore.[30] Tout en soulignant le nombre élevé d'entreprises canadiennes qui ont été achetées par des intérêts américains le CTC fait état des difficultés qu'éprouvent certaines entreprises, parfois même des secteurs entiers de l'économie, tout en accentuant le nombre élevé d'achats d'entreprises canadiennes par des intérêts états-uniens.[31]

Dans ce document, le CTC blâme également le gouvernement Mulroney d'avoir cédé les outils nécessaires à une saine gestion et à une restructuration efficace de l'économie.[32] Cette argumentation est appuyée, à titre d'exemple, par des renseignements sur:

- l'ingérence de la règlementation américaine,
- le contrôle étranger de l'économie,
- la privatisation de sociétés d'État canadiennes,
- l'attaque contre les programmes sociaux, et
- l'abandon de politiques et d'institutions culturelles.[33]

Le CTC évoque même la possibilité d'une manipulation à la hausse de la valeur du dollar canadien, ce qui signifie autant de bénéfices pour les États-Unis et autant de pertes à l'exportation en ce qui concerne les produits canadiens.[34] Cet exemple permet d'ailleurs au CTC de souligner encore une fois la supériorité du Gatt en la matière.[35]

Contrairement aux autres, ce document aborde la question de l'impact négatif de l'accord de libre-échange en gestation entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. On y explique le phénomène des «Maquiladoras» l'appuyant d'une description détaillée du centre de «Cuidad Juarez».[36] En annexant au document certains éléments, telle une copie du procès-verbal du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur où l'intervention de Nancy Rich est citée, le CTC relance ses arguments de 1987, liant le protectionnisme continental au programme néo-conservateur:

«La raison véritable (du support gouvernemental à l'Aléna), c'est que le gouvernement conservateur et les entreprises sont en faveur d'un accord de libre-échange continental... l'intention est effectivement « de fixer l'orientation économique du marché, de limiter le pouvoir d'intervention des gouvernements, de donner toute la latitude possible aux sociétés transnationales en matière d'échanges commerciaux, d'organiser le financement et la production, et de recueillir des bénéfices conformément à leurs propres priorités».»[37]

L'analyse du CTC sur l'Aléna, diffusée en 1992, aborde cette question plus directement. Elle signale que

les liens entre les États-Unis et le Mexique à cet égard existent depuis bien avant l'Aléna. Le CTC fait l'historique des «Maquiladoras» démontrant comment ce phénomène s'insère dans la stratégie hémisphérique et internationale des États-Unis. Selon le CTC, les États-Unis verraient d'un bon oeil le développement d'une zone de bas salaires dont les normes environnementales sont plus souples, afin de mieux concurrencer ses adversaires commerciaux.[38] Le CTC postule que cette démarche créera un phénomène de «dumping social» qui, contrairement à ce qu'on dit, ne permettra pas au Mexique de progresser mais le forcera plutôt à reculer sur le plan socio-économique.[39]

Quoique discutée à quelques reprises par la suite, l'idée n'est revenue à l'avant-scène que dans le rapport de la Commission Macdonald (gouvernement Trudeau) au cours de la première moitié des années 1980.

Rejetant l'argument des conservateurs selon lequel la préservation des acquis de l'Alé passe par la participation à l'Aléna, l'analyse fait mention des clauses de l'Alé qui offrent déjà suffisamment de garanties à cet égard. Ou encore, elle se réfère aux règles du Gatt, proclamant encore une fois la supériorité de celui-ci sur la question. L'analyse du CTC donne également les pays européens en exemple. Ceux-ci n'admirent l'Espagne et le Portugal dans la CÉE qu'à partir du moment où ces pays furent en mesure de prouver qu'ils étaient réellement des démocraties.[40] Par rapport à l'Alé, l'analyse conclut que le Canada s'est fait énormément de tort sur le plan stratégique:

«La répercussion la plus fondamentale de l'Alé a été de limiter la capacité des gouvernements au Canada de réagir à la crise du secteur manufacturier au moyen de politiques positives de gestion industrielle et commerciale.»[41]

Ainsi, le CTC ajoute encore un argument de taille à la liste des doléances, notamment la perte d'autonomie et d'efficacité du gouvernement fédéral qui lui rendront très difficile la détermination de l'orientation industrielle et commerciale du pays.

En somme, aux yeux du CTC, l'Alé n'est ni efficace, ni désirable, ni nécessaire. Les concessions consenties pour signer cet accord mettent d'ailleurs en péril l'avenir économique, social et même politique du pays. L'Aléna aggrave la situation encore davantage. L'entente «régionale» européenne, au contraire, est supérieure à l'Alé et à l'Aléna. Quoique imparfait, le Gatt offre de meilleures garanties. Il existait bien avant l'Alé et il est en voie de devenir universel.

Les positions des autres centrales syndicales[42]

Les positions développées par le CTC lui sont-elles particulières ou rejoignent-elles celles des autres centrales syndicales? Les différences de composition et de régions représentées, voire les rivalités intersyndicales, pourraient se traduire, par des argumentations divergeantes...

Il n'en est rien cependant. On observe surtout de la similitude et de la complémentarité entre les positions des différentes centrales syndicales sur l'Alé et l'Aléna. Il y a pourtant des exceptions, même si en général, on rejette par exemple, les ententes en elles-mêmes. Ainsi, la FCT se montre réfractaire à la «polarisation» du débat sur l'Alé. Elle envisage l'adoption de cette entente, tout en recommandant certaines modifications à lui apporter. La position de la FCT est axée sur une argumentation à triple volet: la reconnaissance de l'importance actuelle des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, la préparation du Canada à une concurrence étrangère accrue (par le biais de l'entente avec les États-Unis), et l'engagement subséquent du Canada dans un contexte de véritable concurrence multilatérale. Même ici, il est évident que la FCT préfère la diversification des échanges commerciaux à l'étranger, mais elle la considère irréalisable pour le moment. Face à l'Aléna cependant il n'y a plus de divergences entre les positions des centrales.

Pour expliquer la raison d'être de l'Alé du point de vue des États-Unis, l'information en provenance du collectif FTQ/CSN/CEQ[43] met l'accent sur les points suivants: l'accès aux ressources naturelles du Canada, le redressement du déficit commercial entre les deux pays (actuellement considéré défavorable aux États-Unis), et l'accès aux sources d'énergie du Canada. Sur la question énergétique, la plupart des centrales ont d'ailleurs adopté des positions similaires, que cela concerne l'Alé ou l'Aléna. La CSD quant à elle formule à l'égard de l'Aléna des arguments particuliers pour expliquer les intérêts des États-Unis. Elle cite notamment les problèmes de contrôle du commerce de la drogue et de l'immigration illégale qui touchent ce pays d'une façon significative. On ne retrouve pas textuellement dans la documentation des autres centrales l'argument du CTC concernant l'intention du gouvernement canadien de réaliser son programme néo-conservateur par le biais des deux ententes Alé et Aléna. Mais il n'est pas en contradiction avec les positions de la majorité d'entre elles.

En ce qui a trait aux instruments nécessaire à la gestion et à la restructuration de l'économie (gestion industrielle et commerciale), l'impression globale des centrales est que le Canada a perdu beaucoup de terrain, qu'il a cédé des pouvoirs essentiels. Le collectif FTQ/CSN/CEQ est d'accord avec le CTC pour affirmer que ces accords menacent le développement régional et industriel et qu'ils sont un obstacle à l'établissement d'une politique énergétique nationale. La CSD ajoute sa voix sur ce dernier point en critiquant certaines politiques industrielles et économiques existantes, ainsi qu'en déplorant l'absence de politiques suffisantes en matière d'emploi et de protection du revenu. La CSC et la CSD donnent d'ailleurs un exemple de ces programmes gou-

vernementaux jugés inadéquats, le PATA, destiné à aider les travailleurs âgés en cas de fermeture d'entreprise.

Les centrales du Québec se sont aussi intéressées aux faiblesses de l'industrie canadienne face à l'Alé tout en formulant une argumentation complémentaire applicable au contexte québécois. À ce propos, la CSD soulève essentiellement les mêmes points que le CTC, mais elle les examine sous l'angle de la «capacité» de l'industrie à s'adapter, à exporter ses produits, et à concurrencer les importations étrangères sur le territoire canadien. La CSD est également préoccupée par les secteurs «mous» de l'économie, une réflexion partagée par la FTQ, la CSN et la CEQ. Ces dernières mettent aussi l'accent sur les problèmes du secteur manufacturier et des PME, un sujet cher au Québec.

La réflexion syndicale sur l'entente au sein de la Communauté économique européenne paraît limitée au CTC surtout. En ce qui concerne le Gatt cependant, la FCT et la CSD ajoutent des contributions importantes à la réflexion. La FCT en souligne deux aspects. Elle mentionne d'abord la règle (article 1102) qui permet le plafonnement des importations à 10%, ce qui sert les fins du Canada dans ses exportations aux États-Unis à cause de leur niveau relativement faible par catégorie de produit. Elle insiste ensuite, sur l'importance de la règle d'origine pour les manufacturiers et travailleurs canadiens. La CSD partage cette dernière préoccupation, et ajoute deux critiques: l'une, à l'égard du gouvernement canadien – que les effets bénéfiques du Gatt sont compromis par la «largesse» de la politique canadienne, ou plutôt par l'absence d'une stratégie de développement économique – et l'autre, à l'égard du Gatt, à l'effet que cet accord, contrairement a son objectif, n'est pas arrivé à ce que le plein emploi soit réalisé.

Pour ce qui est des tendances globales et des répercussions associées de près à l'Alé, comme nous l'avons déjà vu, la position du CTC est articulée autour des éléments du «programme néo-conservateur». Il est intéressant de noter à quel points les centrales s'inquiètent de l'avenir des programmes sociaux. Une autre préoccupation, largement partagée, est le danger que l'entente représente pour le secteur agricole ou agro-alimentaire. Le collectif québécois, FTQ/CSN/CEQ, souligne aussi le péril de l'assimilation aux politiques et à la vision mondiale des États-Unis. Il signale l'importance de conserver les visions sociales distinctes, et les cultures distinctes des sociétés concernées. Ces centrales critiquent également les tactiques inacceptables des États-Unis pour parvenir à leurs fins dans le contexte actuel. En terminant cette section, il est utile de noter l'omniprésence des observations de la CSC, tantôt soulevant les mêmes argumentations que le CTC ou encore celles du collectifs québécois, tantôt formulant des points de vue qui lui sont uniques.

Eu égard au lien entre l'Alé et la perte d'emplois, tout le monde semble s'entendre.[44] Avant le fait, on signale les dangers qu'il représente pour des postes particuliers ou pour certains secteurs de l'économie. Après le fait, on fournit des exemples spécifiques. Par rapport à l'Aléna, l'argumentation est axée forcément sur la «prospective».

Quand on réfléchit sur les thèmes compagnons du protectionnisme et du pouvoir des États-Unis, ainsi que sur leurs conséquences, les écarts sont minimes. La réflexion sur le premier thème aboutit presque à un consensus parmi les centrales. Le protectionnisme américain menace les systèmes de subvention de toutes sortes, l'investissement étranger, les programmes sociaux, ainsi que «l'industrie» culturelle. Les argumentations touchant le second thème soulignent le danger d'une entente énergétique continentale, rappelant une des observations précédentes sous un autre éclairage. À ce sujet, la plupart des aspects de ces thèmes, sont soulevés par le CTC et la CSC, rejoignant les observations de la section précédente. Enfin, par rapport à l'Aléna, le CTC, la CSC et la CSN associent cette entente essentiellement à l'élaboration, par les États-Unis, d'une stratégie hémisphérique et globale destinée à redresser leurs propre position sur le continent américain et dans monde.

Dans un troisième document, diffusé en 1991, le CTC met à jour sa position sur l'Alé. Plus de la moitié de ce document, présenté sous forme d'analyse et de tableaux statistiques, est consacrée aux pertes d'emplois attribuables à l'Alé.

Les observations relativement à l'Aléna sont particulièrement développées par le CTC, la FCT et la CSD, et généralement elles se rejoignent. À titre d'exemple on signale l'existence d'un système de «Maquiladoras» précédant l'établissement de l'Aléna (CTC, FCT, CSC, CSD), ce système est caractérisé par des petits salaires et des conditions de travail inférieures (CTC, FCT, CSN, CSD), on cite les dangers que cet accord laisse planer sur l'environnement (CTC, FCT, CSN), ainsi que la menace qu'il représente en termes de déplacement des investissements du Canada vers le Mexique (FCT, CSC, CSD). La CSD développe quelques points particuliers tels le danger qu'il représente pour certains types d'industries au Canada, le problème du chômage massif au Mexique (caractérisé de pays en voie de développement), et l'élimination du travail au Canada et aux États-Unis en faveur du Mexique. Le collectif des centrales québécoises (FTQ, CSN, CEQ) et la CSD s'entendent sur le danger des retombés néfastes probables de l'entente sur la législation sociale et la législation du travail. Lorsqu'elle traite des «Maquiladoras» la FCT se sert de l'image très colorée de «dumping social» pour décrire l'absence relative de programmes sociaux et environnementaux au Mexique, particulièrement dans la zone frontalière avec les États-Unis.

Après avoir fait le tour d'horizon des argumentations des autres centrales, on est surtout frappé par les convergences entre leurs positions et celles formulées par le CTC. On est aussi intrigué par la variété et la complé-

mentarité des points soulevés. Cette variété peut être liée au vécu spécifique du *membership* de chaque centrale, ou encore à ses orientations traditionnelles. Les arguments évoqués par les centrales québécoises rejoignent d'ailleurs ceux des autres. Elles ne se distinguent, à titre d'exemple, que par l'importance qu'elles accordent aux secteurs mous de l'économie, à la PME, à la question culturelle, etc. Bref, il est clair que l'on se trouve devant un bloc d'opinion relativement homogène.

Conclusions

Les argumentations du CTC sont clairement hostiles à l'Alé et à l'Aléna. Elles s'adressent aussi bien au concept, qu'au processus et aux résultats. Celles des autres centrales les rejoignent, les amplifient et les complémentent pour la plupart. Au-delà des argumentations présentées, se trouvent des recommandations formulées par les centrales qui visent l'amélioration de ces ententes commerciales. Ces recommandations ne faisaient pas partie du présent exercice mais elles comprennent, à titre d'exemple:

~ la recherche d'un équilibre entre l'économie de marché et la protection des intérêts vitaux

~ l'accès du public à l'information

~ la formation et l'adaptation de la main-d'oeuvre

~ la protection des industries fragiles et en démarrage

~ la promotion du modèle du Pacte de l'automobile

~ la nomination d'un tribunal indépendant en cas de litige.

Un gouvernement qui est confronté à des positions aussi bien articulées et représentatives que celles du CTC ainsi qu'à une telle homogénéité d'opinions de la part du mouvement syndical en général, sera sans doute porté à réfléchir. Il reste évidemment à confirmer ces argumentations par d'autres analyses formulées à partir des positions prises par des groupes comme les associations d'employeurs et qui sont fondées sur les statistiques officielles. Cette démarche, qui d'ailleurs n'a pas besoin d'être longue, contribuera certainement à l'élaboration de politiques appropriées pour gouverner nos relations commerciales avec le reste de l'Amérique du Nord dans le cadre de l'Alé et de l'Aléna. ✍

**Professeur titulaire au département de Relations industrielles de l'Université Laval, M.Thwaites a traité de ce sujet lors du dîner* Cité libre *de septembre dernier.*

NOTES

1. C'est-à-dire ceux qui ne voient pas la nécessité de faire partie d'une centrale pour diverses raisons: esprit d'autonomie, orientations particulières, puissance relative, ruptures, désaccords, etc.
2. Statistiques tirées de *Travail Canada, Répertoire des organisations de travailleurs et travailleuses au Canada*, Ottawa, MASC, 1992. Statistiques pour l'année 1992.
3. Initialement, j'avais exclu la CEQ à cause de sa concentration dans le secteur public de l'éducation. Cette lacune a été comblée, par la suite, par l'utilisation des publications du collectif québécois, comprenant: la CEQ, la CSN, la FTQ et même l'UPA.
4. Équivalence des sigles en français et en anglais, par ordre de discussion/grandeur: CTC = CLC, FTQ = QFL, CSN = CNTU, FCT = CFL, CSC = CCU, CEQ = QTC, un seul sigle n'a pas d'équivalence, celui de la CSD.
5. Un peu plus substantiellement encore avec l'ajout des routiers québécois, selon un reportage récent. Voir: Sylvain Blanchard, «La FTQ avale les Teamsters», *Le Devoir*, 12 nov. 1993.
6. Statistiques tirées de *Travail Canada, Répertoire...1992*, op. cit.
7. Il y a déjà eu des syndicats affiliés à la CSN à l'extérieur du Québec, mais je ne possède pas d'information exacte à cet égard.
8. «National» = existant uniquement au Canada; exemple: BMIUC/SIBMC (maçons) dont le siège est à Toronto. «International» = maintenant des liens structurels avec une organisation syndicale dans un autre pays; exemple: l'IAM/AIM (machinistes) dont le siège est à Washington, D.C.
9. «Métiers» = regroupement de travailleurs exclusivement par métier, exemple: IAM/AIM (machinistes). «Industriel» = regroupement initialement par industrie; exemple: UAW/TUA (travailleurs de l'automobile). Par extrapolation, tout groupe de syndiqués faisant abstraction du degré de spécialisation, de qualification, dans l'intérêt de regrouper tout les travailleurs d'un lieu donné; exemple: CUPE/SCFP (fonctionnaires fédéraux).
10. Pour renseignements additionnels par rapport à cette forme de classification des centrales, voir: J. D. Thwaites, «Union Growth: Dimensions, Policies and Politics», dans A. S. Sethi (éd.), *Collective Bargaining in Canada*, Toronto, Nelson, 1989, p.92-131.
11. Voir: D.C. Masters, *The Reciprocity Treaty of 1854*, Toronto, McClelland & Stewart, 1963 (Carleton Library Series).
12. Voir: D. Brunelle et C. Deblock, *Le libre-échange par défaut*, Montréal, ULB, 1989.
13. Canada, *Rapport: Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada*, Ottawa, MASC, 1985, 3 vol.
14. CLC, *Presentation to the House of Commons Standing Committee on External Affairs and International Trade in St. John's*, Newfoundland on December 4, 1987, Ottawa, CTC, (1987), p.i, 2.
15. Cette réflexion s'applique, évidemment, à d'autres pays aussi.
16. «Gatt» = «General Agreement on Tariffs and Trade». La forme du sigle en langue anglaise est habituellement utilisée. En français, «Gatt» signifie: «Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce».
17. CLC, *Presentation to the House of Commons*... (1987), op. cit., p.iii, vi, 2, 10.
18. Ibid., p.3.
19. Ibid., p.iv,15-16.
20. Ibid., p.23. Le CTC amplifiera ce point dans une publication subséquente: CLC, *The Crisis of Canadian Manufacturing: A Report from the Canadian Labour Congress*, Ottawa, CLC, (1991), 45p.
21. CLC, *Presentation to the House of Commons*...(1987), op. cit., p.5-6.
22. Ibid., p.iii,7.
23. Ibid., p.ii, 4-5.
24. Ibid., p.iii, 11, 21-22.
25. Ibid., p.iii, 8-9.
26. Ibid., p.i,1.
27. CLC, *The Crisis of Canadian Manufacturing: A Report from the Canadian Labour Congress*, Ottawa, CLC, (1991), p.21.
28. Ibid., p.36-45.
29. CLC, *Canadian Labour Congress: Free Trade Briefing Document*, No 7, Ottawa, CLC, January 1991; à titre d'exemple: p.14-18, 23-28, 42-82.
30. Plus tard, en juillet 1992, dans une lettre adressée au Premier Ministre Mulroney, le Président Robert White majorera ce chiffre à 350,000. Voir: *Président Robert White au Premier Ministre Brian Mulroney*, le 16 juillet 1992, p.1 (lettre de 4 pages).
31. CLC, *Canadian Labour Congress: Free Trade*..., Ibid., p.6,8-11.
32. Ibid., p.3.
33. Ibid., p.3, 6, 11-13.
34. Ibid., p.1-2.
35. Ibid., p.21, 38, 40.
36. Ibid., p.7-8, 31-33, 37, 41-42.
37. Cité dans Ibid., p.36. Ce même message paraît sous une autre forme à la page 40.
38. CLC, *Critical Notes on the Economics of the Proposed North American Free Trade Agreement (NAFTA): A Report form the Canadian Labour Congress*, Ottawa, CLC, February 27, 1992, p.2-5, 8-9.
39. Ibid., p.3, 5, 19.
40. Ibid., p.17, 19.
41. Ibid., p.14-15.
42. Les nombreuses sources utilisées dans cette section ne paraissent pas dans les notes infrapaginales pour respecter les limites d'espace de la revue. Si le lecteur veut des précisions, il me fera plaisir de les lui fournir.
43. Et l'UPA; les documents collectifs ayant paru sous la signature de ces quatres organisations.
44. À l'exception des remarques déjà effectuées touchant la FCT.

Enquête sur un malentendu

Françoise Coté*

«Voulez-vous dire que les Inuit ont menti?», a demandé en juin dernier le coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones, M. George Erasmus, ancien chef national de l'Assemblée des Premières Nations (1985-1991). Après un moment d'hésitation, l'éminent haut fonctionnaire du gouvernement Trudeau et ancien président du Conseil des Territoires du Nord-ouest, M. Gordon Robertson a répondu: «Je ne crois certainement pas qu'ils aient menti... Je crois qu'il est fort possible qu'il y ait eu un sérieux malentendu». C'est justement pour étudier en profondeur ce «malentendu», que la Commission royale a tenu deux séries d'audiences spéciales sur le déplacement, en 1953, de 17 familles du Nouveau-Québec vers l'Extrême-Arctique, soit une distance de 1250 milles

En avril dernier la Commission a donc entendu les témoignages de 22 Inuit de *Resolute Bay* et de *Grise Fjord*: des aînés qui ont vécu tous les problèmes du déplacement et de jeunes adultes révoltés par le traitement qu'on a fait subir à leurs parents. Deux mois plus tard, les commissaires ont entendu les anciens fonctionnaires, un agent de la Gendarmerie Royale du Canada ainsi que des explorateurs et des chercheurs, qui ont donné leur version de la réinstallation. L'épisode historique des «exilés» de l'Extrême-Arctique est l'objet de débats publics depuis une dizaine d'années.

L'autre coprésident de la Commission, le juge René Dussault a expliqué que la Commission a voulu entendre les deux parties séparément pour éviter une confrontation. Il a également déclaré: «La Commission est autorisée à se pencher sur les réalités historiques et sur les tensions sociales... En ce qui concerne les autochtones du Nord, le mandat de la Commission est de faire enquête sur toute mesure discriminatoire prise par le gouvernement du Canada et les gouvernements des Territoires... Elle peut aussi examiner les obligations de la Couronne à l'égard des autochtones.» Le juge Dussault précise que la Commission «n'a pas pour mandat d'instruire des plaintes contre telle ou telle personne. Elle ne se prononcera pas sur la responsabilité criminelle, civile ou administrative de quiconque».

Afin de placer ces audiences spéciales dans leur véritable perspective, le juge Dussault a insisté sur le fait qu'elles font partie «du processus de réconciliation», qui doit d'abord passer par le processus de «guérison» individuelle et collective. Pour cela il fallait que les Inuit puissent témoigner de leurs souffrances et surtout témoigner de leur profonde humiliation de s'être sentis traités comme «des enfants» et non pas comme des Canadiens à part entière. Ils ont cru que le gouvernement canadien, qui a envers eux une responsabilité de fiduciaire, les avait trahis.

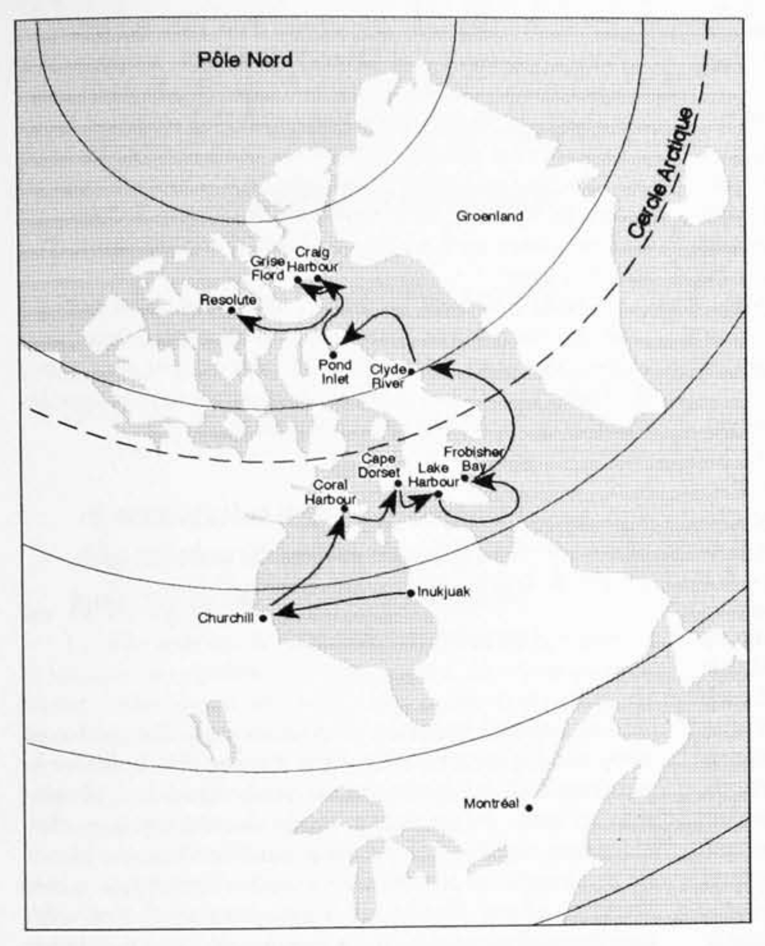
À la fin des deux séries d'audiences, les deux versions de l'épisode historique du déplacement des Inuit du Nouveau-Québec (aujourd'hui Nunavik) vers *Resolute Bay* et *Grise Fjord* à l'intérieur du Cercle polaire, sont apparues à première vue irréconciliables. D'une part 35 Inuit ont peint un tableau poignant de leur déracinement. De leur côté, les fonctionnaires ont défendu leur projet, qui selon eux visait à améliorer le sort des Inuit.

L'un des premiers témoins chez les anciens fonctionnaires fut M. Gordon Robertson. Il n'a rien eu à voir avec la planification et la mise en oeuvre de la réinstallation. Les Inuit étaient déjà à bord du brise-glace *C.D. Howe* quand M. Robertson a été nommé sous-ministre du nouveau ministère du Nord et des Affaires indiennes par le premier ministre Louis St-Laurent. La direction de ce nouveau ministère était confié à M. Jean Lesage, futur premier ministre du Québec. M. Robertson a occupé ses nouvelles fonctions le 15 novembre 1953. Un an après le déplacement il a visité les Inuit à *Resolute Bay* et trouvé, selon son témoignage une communauté «saine et prospère». Il a défendu l'intégrité des fonctionnaires impliqués dans le déplacement et demandé que les événements de 1953 ne soient pas jugés selon les normes et les idées qui prévalent aujourd'hui, quarante ans plus tard.

On espérait que les Inuit en retournant à un mode de vie de subsistance à même les ressources fauniques pourraient s'affranchir des prestations d'assistance sociale versées par Ottawa.

L'architecte de la réinstallation des 87 Inuit dans l'Extrême-Arctique, M. Bent Sivertz, fonctionnaire à la retraite, a révélé que le déplacement a été conçu comme une «expérience» cherchant à déterminer si les Inuit d'une région sub-arctique, comme le Nunavik (Nouveau-Québec) pouvaient s'adapter aux conditions plus rigoureuses de l'Extrême-Arctique. On voulait couper ces Inuit de contacts avec les Blancs afin de les inciter à retourner à leur mode de vie traditionnel. Des explorateurs avaient trouvé des vestiges de campements esquimaux dans l'Extrême-Arctique. On espérait que les Inuit en retournant à un mode de vie de subsistance à même les ressources fauniques pourraient s'affranchir des prestations d'assistance sociale versées par Ottawa.

Selon M. Sivertz, l'accroissement de la population



Inuit dans le nord québécois pouvait faire craindre une pénurie de gibier. Témoignant par téléphone de Victoria, où il est retenu par la maladie, l'agent Ross Gibson, de la Gendarmerie Royale du Canada, a relaté comment avec l'aide d'un interprète, il a recruté les familles Inuit pour le déplacement. Il leur a parlé de l'abondance de gibier dans leur nouvel habitat, sans toutefois préciser qu'il ne s'agissait que de mammifères marins. Il ne leur a pas dit que cette région était dépourvu d'arbres et de végétation. «Que de la roche et du gravier», devait dire une Inuk âgée de 76 ans au cours de son témoignage. L'agent Gibson a promis que les familles ne seraient pas séparées que tous iraient au même endroit. Enfin dernier argument, il a dit que les Inuit pourraient retourner «chez eux», dans deux ou trois ans, s'ils n'aimaient pas cela.

Avant même la fin du voyage à bord du *C.D. Howe*, une promesse du gouvernement est violée. À l'escale de *Craig Harbour*, M. Gibson exécutant des ordres reçus d'Ottawa annonce que le groupe sera scindé. L'un ira à *Resolute Bay* sur l'Île de Cornwallis tandis que l'autre groupe fut finalement envoyé à *Grise Fjord* sur l'Île Ellesmere. La séparation fut déchirante: les femmes se mirent à pleurer, ce qui déclencha les hurlements des chiens.

La deuxième promesse, soit le retour «chez eux» de ceux qui le désirent n'a pas été respectée pour trois décennies. Aussi lorsque les Inuit ont compris qu'ils ne pourraient pas retourner, ils ont commencé à demander que leurs parents qui sont demeurés à Inukjuak (*Port Harisson*) viennent les rejoindre. Mais ce n'est finalement qu'au début des années 1980 qu'un certain nombre d'exilés ont pu retourner chez eux. Pour plusieurs ce retour réservait de nombreuses déceptions. Inukjuak avait changé, plusieurs parents étaient décédés et surtout leur famille était de nouveau séparée, car leurs enfants qui avaient grandi à *Resolute Bay* et à *Grise Fjord* n'ont pas voulu les suivre dans le Nunavik. Dans son rapport à la Commission canadienne des droits de la personne, le professeur Daniel Soberman, ancien doyen de la faculté de Droit de l'Université Queen's, a dit que les familles «ont éprouvé une perte émotive de deux générations à la suite du déplacement, perte que les autres Canadiens semblent avoir de la difficulté à comprendre».

En septembre 1953, les Inuit du nord québécois arrivent à *Resolute Bay* où ils sont, selon leur expression, abandonnés (dumped) sur une planète déserte et aride en pleine nuit polaire. Il faisait très froid et un fort vent rendait difficile de dresser les tentes pour établir le campement. Les tentes n'étaient pas adaptées aux rigueurs du climat. Mal préparés pour les conditions de chasse à travers les glaces, ils ont été réduits à fouiller clandestinement le dépotoir de la base de l'Arc (Aviation royale canadienne) pour pouvoir survivre. Les ordres étant de ne permettre aucune fraternisation entre Blancs et autochtones, les Inuit ont dû survivre par leurs propres moyens.

Enfin quarante ans après le déplacement, les Inuit ont appris au cours des audiences qu'ils ont eux-mêmes défrayé le coût de leur voyage vers l'Extrême-Arctique. Interrogé par le coprésident Erasmus, M. Sivertz a révélé que la réinstallation a été financée par un emprunt fait à la Caisse de Prêts des Esquimaux. Ce prêt a été remboursé à même les crédits accordés aux Inuit qui avaient eu l'impression de n'avoir pas reçu des paiements adéquats pour leurs fourrures.

En septembre 1953, les Inuit du nord québécois arrivent à *Resolute Bay* où ils sont, selon leur expression, abandonnés (dumped) sur une planète déserte et aride en pleine nuit polaire.

Enfin M. Sivertz a catégoriquement nié que le déplacement avait été fait pour assurer la souveraineté du Canada au sommet du monde. M. Sivertz dit qu'il s'est plutôt agi de «canadianisation» du Nord. Depuis le début du siècle le Nord canadien avait surtout connu des explorateurs scandinaves et anglais, des commis écossais de la Compagnie de la Baie d'Hudson, des missionnaires belges et français, chez les catholiques, écossais et

anglais, chez les protestants. Enfin avec la Seconde Guerre mondiale, il y eut des militaires américains. Mais peu de Canadiens.

Mais de souveraineté, M. Sivertz affirme qu'il n'en a jamais été question. De son côté M. Robertson a déclaré que cette question de souveraineté n'a jamais été discutée au cabinet St-Laurent, ni au sein du nouveau ministère du Nord. Par contre d'autres témoins, surtout des chercheurs universitaires ont retrouvé des traces de discussions sur la souveraineté dans des notes de service.

Alors pourquoi ce déplacement? Comment les Inuit se sont-ils laissés persuader d'entreprendre un voyage de 1250 milles?

Des éléments de réponses ont été offerts par des chercheurs. Le professeur Soberman a expliqué comment les Inuit étaient à cette époque subjugués par les Blancs. «Les Blancs du Sud sont entrés dans leur vie en tant que groupes dominants sur le plan technologique, avec des armes à feu et autre matériel et finalement avec l'avion. Les Inuit avec lesquels j'ai discuté de cette question n'ont pas hésité à déclarer que dans les années 50, ils considéraient les représentants du gouvernement fédéral, et particulièrement la GRC presque comme des dieux, auxquels il ne fallait pas s'opposer. Les gens du Sud leur amenaient aussi du matériel que les Inuit considéraient comme avantageux... Enfin la culture inuit n'est pas encline à l'affrontement».

En réalité au cours de ces audiences de la Commission royale, c'est toute l'idée romantique que les Blancs se faisaient de l'Arctique qui a volée en éclats. Les fonctionnaires et les agents de la GRC ne reconnaissaient plus leurs Esquimaux toujours si souriants et si dociles. Ils n'ont donc pas compris que chez les Inuit il existe un sentiment de grande peur, que l'on appelle en Inuktituk, l'«Ilira», en présence des esprits d'un père en colère et ... des Qadlunaat (les Blancs). Dans son mémoire à la Commission, l'anthropologue Hugh Brody, réalisateur de plusieurs films sur le Nord, déclare qu'il est facile d'imaginer les échanges entre les Qadlunaat et les Inuit en 1953 à Inukjuak. Alors que le Qadlunaat pouvait croire qu'il faisait une suggestion, les Inuit de leur côté ont pu croire qu'il s'agissait plutôt d'une décision, d'un fait accompli.

«Sans contredit les Blancs sont allés dans le Nord avec les meilleures intentions. Il faut peut-être aussi ajouter que sans nul doute ils (Inuit) étaient tous imbus de l'idée que le Qadlunaat connaissait mieux que les Inuit ce qui convient le mieux pour eux».

Créée le 26 août 1991 par le gouvernement du Canada, la Commission royale sur les peuples autochtones a pour mandat de faire enquête sur l'évolution de la relation entre les peuples autochtones, le gouvernement fédéral et l'ensemble de la société canadienne. Elle compte deux coprésidents et cinq commissaires:

Les coprésidents

RENÉ DUSSAULT, juge à la Cour d'appel du Québec

GEORGE HENRY ERASMUS, président fondateur de la Denedeh Development Corporation (1983) et ancien chef national de l'Assemblée des Premières Nations (1985 - 1991).

Les commissaires

J. PETER MEEKISON, professeur de droit constitutionnel l'Université de L'Alberta.

PAUL L.A.H. CHARTRAND, professeur de droit des autochtones à l'Université du Manitoba.

VIOLA MARIE ROBINSON, présidente du Conseil des autochtones de la Nouvelle-Écosse et ancienne présidente du Conseil des autochtones du Canada.

MARY J.SILLET, représentante du Labrador au sein du Comité inuit sur les affaires sociales, ancienne vice-présidente d'Inuit Tapirisat du Canada.

BERTHA WILSON, ancienne juge à la Cour suprême du Canada.

Enfin quarante ans après le déplacement, les Inuit ont appris au cours des audiences qu'ils ont eux-mêmes défrayé le coût de leur voyage vers l'Extrême-Arctique.

Mais parmi les Inuit, tous ne sont pas d'accord avec cette interprétation. C'est John Amagoalik, le leader le plus respecté des Inuit, qui est venu dire à la Commission en avril: «Vous avez entendu des témoignages affirmant que tous les Inuit avaient peur de l'homme blanc: qu'ils avaient de la difficulté à contredire ce que faisait l'homme blanc. Il y a eu des exceptions. Mon père fut une de ces exceptions. Il fut parmi ceux, peu nombreux qui ont dit «No». Et M. Amagoalik d'expliquer que l'agent de la GRC est venu quatre fois au campement de sa famille. «Mais mon père disait toujours Non. Devant sont entêtement, l'agent a fait deux promesses: celle que les familles ne seraient pas séparées et celle de pouvoir retourner à Inukjuak si le nouvel habitat ne leur plaisait pas».

Aujourd'hui les Inuit appuyés par leurs deux principaux organismes, la Société Makivik dans le Nunavik et l'Inuit Tapirisat du Canada, dans le Nunavut, vont continuer de faire des représentations devant le gouvernement pour obtenir des excuses pour «les exilés de l'Extrême-Arctique» et 10 millions de dollars en compensation. Un spécialiste de renommée internationale sur les questions nordiques, le professeur Robert Williamson, de l'Université de Saskatchewan a suggéré que ce n'est pas 10 millions mais plutôt 100 millions de dollars que les Inuit devraient recevoir pour les torts qu'on leur a faits. Il suggère que le gouvernement canadien prenne l'initiative de créer des bourses d'études inuit. Il a aussi proposé que le gouvernement s'engage à appuyer la Conférence circumpolaire inuit, puisque le Canada est un important pays circumpolaire. ✍

* *Journaliste, Françoise Côté a visité* Resolute Bay *en 1960 pour couvrir la session du* Conseil des Territoires du Nord-Ouest *pour* Le Petit Journal de Montréal. *Ce Conseil était présidé par M Gordon Robertson en présence des exilés de l'Arctique.*

Riopelle en splendeur

PAQUERETTE VILLENEUVE

«J'ai un ami pêcheur qui parle aux poissons. Je rêve d'être comme lui en peinture». (Riopelle à Philippe Briet, Caen, 1984)

C'est *Michel Tétreault Art International*, une galerie privée, qui a pris l'initiative de rendre à Jean-Paul Riopelle, à l'occasion de ses 70 ans, l'hommage que ce grand artiste mérite.

La présentation de «Riopelle: oeuvres vives» a été à la hauteur des attentes, évitant la mise en scène pour se mettre entièrement au service des oeuvres exposées. Si amusante qu'elle soit avec les poutrelles et autres éléments de son décor «usinier» d'origine, la galerie avait pour l'occasion été habillée entièrement d'un tissu qui nous ramenait dans le vase clos de l'oeuvre.

Le triptyque «Hommage à Rosa Luxemburg» était la pièce maîtresse de l'exposition. «De la folie pure !» s'exclama l'ami qui m'accompagnait, devant ces trois volets de 15 mètres qui, vus du podium installé pour permettre une vision homogène de l'ensemble, nous promenaient dans l'imaginaire du créateur. La nature avec ses nuages d'oies blanches et ses fougères; les outils faits de la main de l'homme, flottant comme aimantés dans l'air; les chaînes et filets qui les emprisonnent; tous ses sujets favoris s'y retrouvent, traités au pochoir en une suite de médaillons vivement rehaussés de laque à la bombe. Une oeuvre peinte dans son atelier de l'Île-aux-Oies où l'avait surpris, en novembre dernier, l'annonce de la mort de celle qui fut sa compagne pendant 20 ans, le peintre américain Joan Mitchell. Un dialogue rempli d'émotions auquel il travailla jour après jour, au point que les glaces de la fin décembre avaient failli le couper de la terre ferme, et qui aboutit au triptyque devenu, au fil de sa pensée, «Hommage à Rosa Luxemburg». Tout, à son habitude, y est couleur et mouvement. Il n'est que de voir—j'ai eu le privilège de l'observer à quelques reprises—la façon dont il s'imprègne du paysage lorsque, du pont d'un traversier ou de la terrasse d'un restaurant au bord du fleuve, il admire un coucher de soleil, cette pulsation de l'instant qu'il s'est entraîné par fascination à saisir. Peintre, Riopelle n'est, n'a jamais été que cela. Simplement, constamment artiste. C'est ainsi sûrement qu'il a développé cette puissance de travail considérable, comme en témoigne la quasi centaine d'oeuvres, parmi bien d'autres, réalisées depuis 1985, qui composent l'exposition. Au coup d'oeil, on se dit pourtant: comment ce monsieur si fragile d'aspect a-t-il pu, en guère plus d'un mois, poser sur 45 mètres de toile une oeuvre comparable aux Nymphéas de Monet? Une oeuvre-apothéose où s'entremêlent dans une réduction de moyens, symptomatique d'un grand maître, les thèmes les plus variés de son évolution? Une oeuvre qui mériterait que l'on construise, au Vieux-Port, par exemple, de quoi l'accueillir.

Aucun obstacle n'entrave son besoin de peindre. «Vous le quittez à dix heures du soir en plein travail. Vous le retrouvez à 7 heures du matin et il travaille toujours», de dire un de ses proches.

Les Riopelle des années 50, comme toutes les oeuvres accaparées par l'histoire, valent aujourd'hui des sommes phénoménales. Mais, bonne question, comment évaluer celles des années 80? Le consensus proposé par la Galerie Tétreault semble avoir satisfait tout le monde, l'exposition ayant obtenu un double succès, public et commercial. Public avec, fait rarissime, plus de 15 000 visiteurs en cinq semaines. Commercial avec une quarantaine d'oeuvres vendues à des prix allant de 4 700 dollars pour une «Techniques mixtes sur papier» de 23 cm par 30 cm, de 1985, à 38 000 dollars pour la «Suite gaspésienne», de 116 cm par 160 cm, datant de 1990. Quant aux quatre sérigraphies tirées à 75 exemplaires, il s'en est vendu cent cinquante environ à 1995 dollars l'unité.



Riopelle, Jean-Paul (1923–). *L'Hommage à Rosa Luxembourg* (détail) tryptique, 1992. 152,4 x 1 596 pouces. © Riopelle 1993 / Michel Tétreault Art International. Photo: Daniel Roussel.

À l'exposition s'ajoute un catalogue de 175 pages avec 150 reproductions couleurs, tiré à 4000 exemplaires. Le dernier document de ce type, publié par le Musée des Beaux-Arts de Montréal lors de la Rétrospective Riopelle en 1990 et tiré à 1000 exemplaires seulement, avait été épuisé en quelques semaines.

Six pièces importantes accrochées dans une salle de belles dimensions composent la partie Musée d'art contemporain de l'hommage à Riopelle. Ces oeuvres, présentées sous le titre «Riopelle: terre et feu», ont été réalisées sur des plaques de lave à Saint-Paul de Vence en 1985. Leur présentation est une première en Amérique du Nord.

On y trouve plusieurs allusions familières: les chaînes, parfois transformées en délicats colliers; les filets, ici créant des ondes sur lesquelles joue la lumière; les gants, citations sur la main et son absence; le tout en surfaces légèrement réfringentes, vitrifiées par la cuisson de l'émail, avec parfois un grain encore vivant sensible au toucher (attention aux gardiens!). Ces fresques imposantes cernent l'inspiration de l'artiste dans un matériau qui défie le temps. L'exposition dure jusqu'au 2 janvier 1994.

D'autre part, les Éditions *Liber*, que dirige M. Giovanni Calabrese, viennent de publier dans la collection *De vive voix*, des *Entretiens avec Jean-Paul RIOPELLE*. Le livre nous propose deux écoutes. D'abord celle de Gilbert Erouard en 1993, et celle de Fernand Seguin en 1968. Avec G. Erouard, diplomate, auteur et ami, le ton est vite donné. «Comment procède-t-on?» demande-t-il pour démarrer. «Je pose les questions et tu réponds à ma place. Non?» répond le peintre. Passé les habituelles questions sur les rapports de Riopelle avec les Surréalistes français, l'entretien se transforme en un échange pertinent sur la perception qu'a l'artiste de la nature, de la lumière, sur ses ambitions et ses inquiétudes de créateur. «Il est toujours décevant de voir ce que l'on a fait», dit à un moment Riopelle. «Mais en même temps, serait-il nécessaire de continuer à peindre si, soudainement, on arrêtait d'être déçu?»

Tout, à son habitude, y est couleur et mouvement. Il n'est que de voir—j'ai eu le privilège de l'observer à quelques reprises—la façon dont il s'imprègne du paysage lorsque, du pont d'un traversier ou de la terrasse d'un restaurant au bord du fleuve, il admire un coucher de soleil, cette pulsation de l'instant qu'il s'est entraîné par fascination à saisir.

Dans l'interview avec Fernand Seguin diffusé en 1968, Riopelle évoque plus longuement que d'habitude ses rapports avec Borduas; il parle des débuts difficiles de ceux—lui, Mousseau, Gauvreau, Barbeau—qui allaient devenir les Automatistes, et redit son admiration pour Ozias Leduc. À Seguin qui lui demande pour finir: «Avez-vous une ambition qui n'a pas encore été assouvie?», il répond: «Tout est à refaire, non?» — «Constamment?»—«Bien sûr!» ✍

René Lévesque, portrait d'un homme seul: un stew

MARIE DESJARDINS

La politique m'a toujours laissée assez indifférente, sans doute parce que je n'y entends pas grand chose. L'Histoire, par contre, elle, m'intéresse, et en particulier le genre fort complexe de la biographie, aussi pratiqué de nos jours que le roman, mais bien moins connu que lui. C'est la raison pour laquelle j'ai lu *René Lévesque portrait d'un homme seul* de Claude Fournier, non pas pour le personnage—Lévesque et le débordement d'émotivité qu'il suscitait chez son peuple m'ont toujours gênée—mais bien pour comprendre pourquoi ce livre a provoqué au Québec un tollé général, un scandale très «Allô Police». On a reproché à Fournier, on le sait, d'avoir osé aborder la question des activités charnelles de Lévesque, et d'avoir raconté que ce dernier avait offert des déshabillés de soie (ou quelque chose d'approchant) à Francine Lalonde. Je doute sérieusement que ces détracteurs outrés aient seulement parcouru l'ouvrage de Claude Fournier. Il n'y a, en effet, absolument rien de «sexuellement» choquant dans cette publication. Tant mieux pour Lévesque s'il avait du goût; s'il rêvait à la féminité de sa flamme, au point de souhaiter la voir revêtir ces dessous doux aux doigts qu'il lui offrit. Cela prouve au moins qu'il n'était pas avare; cela laisse penser que la volupté ne lui était pas étrangère.

Que Fournier précise dans son introduction que ce qu'il donne à lire est un «portrait» de Lévesque, une «chronique biographique» n'a pas vraiment d'importance. Son livre appartient de toute façon au genre biographique, et, par extension, historique. La première

règle du biographe sérieux est de rechercher la vérité. À ce sujet, Fournier nous rassure subito presto: «les faits rapportés [dans son ouvrage], déclare-t-il, sont exacts». Ah! Voilà qui est bien! Des faits exacts. Exacts. Intéressant. Il y aurait tout un article à écrire, en effet, sur la complexité de l'exactitude des faits en biographie et en histoire. Fournier a une bonne tête (sur la photo de la jaquette en tout cas), il a sans doute réalisé un certain nombre de bons films, mais il n'a pas doté son «portrait biographique» d'une introduction renversante, ou encore modeste et réfléchie. Plausible négligence de relecture. Qui peut en effet se piquer de connaître la vérité sur les autres, ce qui supposerait la connaître d'abord sur soi-même? Fournier, si l'on en croit l'introduction de son ouvrage.

Bien que le biographe compétent tente d'atteindre la vérité de son personnage, il sait qu'il n'y parviendra jamais vraiment. Il ne peut pas tout savoir sur lui, ni le comprendre à fond, et, enfin, il pose nécessairement son propre regard sur cette «vérité». Difficile, pour un biographe, d'être tout à fait objectif. Ainsi Guillemin prouvait ce qu'il avançait au moyen d'une solide documentation, mais il ne s'empêchait nullement de donner son opinion. L'on ne saurait ici avoir même l'idée de comparer Fournier à un Guillemin, ni même à un Lacouture ou un Orieux. Mais il faut souligner que sa «chronique biographique» (dont les faits exacts ne le sont pas pour plusieurs) est marquée au sceau d'une grande subjectivité. Ce n'est pas nécessairement un tort, mais son ouvrage— juxtaposition de dialogues et compilation de mises en situation—ne saurait en aucun cas être historiquement retenu, sauf pour ce qu'il est: un pan (flou) de la vie de Lévesque, vu—filmé en mots—par Fournier, incontestable admirateur du grand homme; un texte où l'on trouve de tout, sauf de l'objectivité. Il s'agit en somme d'un nouvel ouvrage biographique médiocre qui éclabousse encore la réputation de ce genre que seuls quelques exécutants rompus à cet art pratiquent avec rigueur. C'est cela, le véritable problème de cet ouvrage sur Lévesque, et non pas ces quelques épisodes pseudo-intimes que l'étroitesse d'esprit s'est empressée de déceler. Chapeau! Fournier, d'avoir raconté que Lévesque, hésitant entre un déshabillé bourgogne ou noir, achète les deux pour les offrir à Francine Lalonde. Du livre, c'est peut-être la scène la plus vivante, la plus sentie, la plus révélatrice de ce personnage impulsif et souffrant que, nulle part, Fournier n'a pris la peine de vraiment percer, fouiller, analyser. Lévesque court d'une scène à l'autre, comme il semble avoir couru dans la vie. Ses origines? Son enfance? Ses traumatismes? Ses complexes? Ses fantasmes? Ce n'est pas dans ce *Portrait d'un homme seul* qu'on trouvera des réponses à ces questions. Cette biographie de surface ne nous aura montré qu'un homme en fuite. On peut estimer que cela est déjà pas mal. Un autre point pour Fournier.

Imaginons toutefois que j'achète ce portrait de Lévesque pour connaître les éminentes figures de la scène politique québécoise des quarante dernières années. Pire: que je l'aie offert (mais je ne l'aurais jamais fait; il ne me serait jamais venu à l'esprit d'acheter un ouvrage sur Lévesque écrit par Fournier et publié chez Sogides) à un Américain, à un Européen ou à un Français, là, vraiment, j'aurais eu honte de mon cadeau.

Pourquoi? D'une part, à cause de l'écriture, lourde, banale, très monotone, d'autant plus pénible que l'on ne cesse d'y percevoir le désir de Fournier de faire alerte, vivant. Les dialogues sombrent dans le kitsch le plus désastreux. Les envolées lyriques troubleraient tout amateur de romans Harlequin. Abondent les expressions familières sinon péjoratives. Tout compte fait, de nombreux passages, voire le livre entier, auraient nécessité une solide réecriture. Je serais découragée d'apprendre que celle-ci a été effectuée.

Tant mieux pour Lévesque s'il avait du goût ; s'il rêvait à la féminité de sa flamme, au point de souhaiter la voir revêtir ces dessous doux aux doigts qu'il lui offrit.

Si on ne relevait, par exemple, que ces savoureuses redondances—«ère nouvelle promise», «envenimer la situation davantage», «intransigeance autoritaire»—ce ne serait pas grand chose. Mais quand on lit des phrases du genre: «Le frisé [on aura reconnu Charron] a des sueurs froides de sentir les naseaux fumants du chef si proches de lui», ou bien «des journaux ruent dans les brancards», ou encore «Lafrance replonge comme une grenouille dans un bénitier», ou enfin «à l'embouchure (!!!) des rues» (et ce n'est rien en comparaison de toutes les phrases incroyables que l'on pourrait citer ad nauseam), mais quand on lit ces phrases, on rit, on se désole, on crie. Plusieurs milliers d'exemplaires de cet ouvrage ont été vendus en un seul mois. L'on se demande alors, non sans crainte, où s'en va l'édition, où s'en va le sacro-saint français au Québec, celui-là même qu'un Lévesque prétendait défendre à la vraisemblable et grande approbation de Fournier. Je n'ai jamais cru à la cause du français au Québec parce que le peuple est le premier à ne pas—dans les faits—la défendre, et j'y crois de moins en moins quand un Claude Fournier, que l'on qualifie d'écrivain, la défend si mal, en dépit de ses convictions. Que propose-t-il? Un livre écrit dans une langue maladroite sur le défenseur du «peuple français» du Québec.

D'autre part, en ce qui concerne le fond, j'aurais eu presque honte d'offrir cette «chronique biographique»—c'est-à-dire historique—à un Français ou à n'importe qui. Tous les personnages sont campés en vitesse, vulgaires caricatures aux traits grossiers, marionnettes ridicules à l'exception de celui de Lévesque qui m'a paru assez attachant. Là, Fournier

lance et compte! Bien évidemment ces personnages ne paraissent jamais mériter une analyse en profondeur et moins encore une présentation en contexte.

Ainsi, après avoir crié son «Vive le Québec libre!» (on a pas fini d'entendre parler de cette mythique exclamation), de Gaulle s'inquiète en ces termes débiles auprès de sa femme: «Est-ce que j'ai eu raison, Yvonne? Je n'aurais plus été de Gaulle si je ne l'avais pas fait.» Historique cette phrase? Peut-être. De Gaulle, ce benêt? Eh ben. Et Jean Lesage? Sous la plume de Fournier, ce gros abruti, méchant et assassin (il a souhaité, apprend-on, la mort de Lévesque), «les yeux un peu globuleux comme s'il avait pleuré du whisky», «flanqué de sa femme», une «pète-sec», (comme s'il sagissait d'un paquet de linge sale), ne pense qu'à se noyer dans l'alcool et à faire des misères au martyr Lévesque. La femme de Robert Bourassa, quant à elle, épouse d'un «maigrichon à lunettes», d'une «anguille»—et qui «sait les reconnaître»—lira dans cet ouvrage, une fois de plus, ces lieux communs qui la poursuivent comme la peste: elle est encore et toujours cette «Simard, de Sorel», évidemment, dont la famille «aurait fait son argent pendant la guerre». Je passe de commentaire la profondeur de ces affirmations, tout à fait inutiles d'ailleurs, puisque la seule chose que fait Andrée Simard dans ce bouquin, ce sont des spaghettis.

Le plus grand mérite de Claude Fournier est d'avoir écrit un livre personnel. Il a le courage de ses opinions jusqu'au burlesque.

Bref, dans ce livre rapidement composé, c'est du moins l'inévitable impression que l'on en a, les célébrités politiques défilent à toute vitesse, mais dûment étiquetées. Lise Payette est la «dondon responsable de la condition féminine». Elle doit être contente de cela, Lise Payette. Jeanne Sauvé, Solange Chaput-Rolland, Thérèse Casgrain et Sheila Finestone de «vieilles toupies» «sorties des boules-à-mites». Corinne Lévesque, beauté exceptée, une chipie. Louise Lévesque, une braillarde. Alec Pelletier, l'épouse muette d'une «maudite mémère» «monogame». Décidément, les femmes n'ont pas la cote auprès de Claude Fournier. Tiens! Bourgault non plus, cette «tapette». Et Ryan? Ah! Que Fournier lui en veut! «Le vainqueur officiel du référendum, écrit-il, le pisse-froid de Ryan, étale publiquement ses tripes de charognard.» Pourquoi pas? N'a-t-il pas gagné le référendum à coups de mensonges? Fournier ne peut pas se tromper. Les faits qu'il rapporte, soulignons-le de nouveau, sont exacts. Ainsi Ryan est un charognard. Le pauvre Claude Charron, par contre, a eu un moment d'égarement lorsqu'il a volé des vêtements chez Eaton. Pas de sa faute à Charron, amoureux éperdu de l'inaccessible Lévesque. On lui donne l'absolution à Charron, et à Morin aussi—le rapporteur. ... «Stupide affaire», tranche Fournier, par la bouche de Lévesque. On lui donne l'absolution, à Morin aussi. Mais pas au charognard, ni à Laporte, un assassiné comme tant d'autres (c'est commun, le meurtre, l'espionnage), un type médiocre, de toute façon, «qui pass[ait] carrément sur le corps de ceux qui se lançaient en travers de sa voie». Bénissons les felquistes d'avoir exterminé cet autre charognard.

Le plus grand mérite de Claude Fournier est d'avoir écrit un livre personnel. Il a le courage de ses opinions jusqu'au burlesque. Car il faudrait savoir: Lesage, Ryan, Bourassa, Trudeau, Pelletier et les autres sont des affreux mal intentionnés, des mous, des bébés gâtés qui nuisent avec acharnement à la cause du Québec, de Lévesque, de Fournier. Objets de ladite cause, les Québécois, pourtant, ne sont guère plus épargnés par ce chroniqueur biographique. Fournier se demande combien, le soir du référendum, «regrettent déjà de s'être laissés effaroucher par les épouvantails fédéraux? Et combien d'autres [...] se mordent les pouces d'avoir préféré leur tranquillité à une existence hardie, intrépide? Et pourtant, ces poltrons [dixit Fournier], ils sont bien forcés de partager le camp des irréductibles du fédéralisme». C'est ce qu'on appelle prêter des intentions. L'auteur ne verse plus ici dans une légitime subjectivité, mais bien dans l'émotivité. Faut-il rappeler qu'un certain nombre de Québécois vota non au référendum en toute liberté, en toute lucidité, volontairement? Mais non. Sauf à l'apprenti biographe qui ne montre pas les deux côtés de la médaille, et fait encore moins la part des choses. Ce délicieux préjugé me le prouve: «les fédéralistes ne manqueront pas d'élever [Laporte] au rang de héros». Je doute que cette assertion fourniesque soit très objective, considérant le sort majestueux, piédestalesque, que certains Québécois ont fait à Rose et compagnie... Mort, Laporte, n'eut pas l'occasion, lui, de prononcer des conférences sur son «vécu». Cela eut-il été? Les fans se fussent montrés assurément moins nombreux que ceux de ladite compagnie.

Massacre pour une bagatelle: le livre de Fournier est donc assez mal écrit, historiquement douteux, biaisé, extrêmement superficiel (à l'exception des flèches lancées aux ennemis), difficile à lire pour qui ne connaît ni ces gens ni cette période de «l'histoire». André Maurois écrivait dans ses *Aspects de la biographie* que des oeufs, du lait et du persil ne font pas nécessairement une omelette. *Portrait d'un homme seul* est un *stew*. J'en ai avalé certaines bouchées avec goût (les épisodes qualifiés de licencieux dans lesquels Lévesque est enfin un homme, même si ces passages sont parfois ridicules, because l'écriture), ceux où il boit (parce qu'alors il est encore humain), et ceux où enfin il commence à souffrir vraiment. Le reste, je l'ai ingurgité car il s'agissait de rédiger ce commentaire, de se pencher sur le rôle de la biographie. Une image chaleureuse de Lévesque s'est toutefois logée dans ma mémoire. C'est à Fournier que je la dois. Mais pour un portrait plus rigoureux de Lévesque, il faudra toutefois consulter les travaux de Provencher, Pontaut, Aubin, Desbarats, etc., et jeter un coup d'oeil au *René Lévesque par lui-même* publié chez Guérin. ✍

LES DÎNERS DE *Cité libre*



PLUS QUE JAMAIS !

les dîners

Cité libre

Le deuxième jeudi de chaque mois à Montréal et le troisième mercredi de chaque mois à Ottawa

À MONTRÉAL

le jeudi 13 janvier 1994

à partir de 17h30

Maison Egg Roll

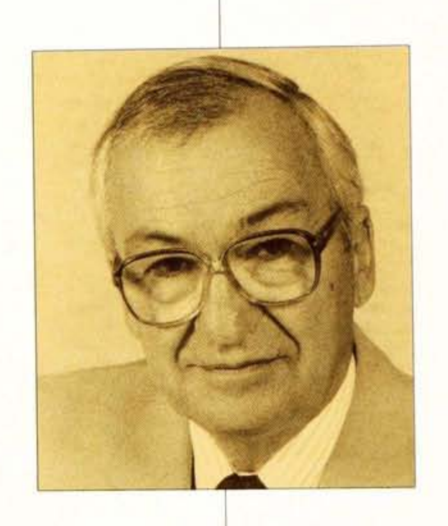
3966, rue Notre-Dame ouest

à l'ouest d'Atwater

(Métro Place Saint-Henri)

Renseignements et réservations :

Isabelle Randria : (514) 671-8487



«S. O. S., qui sauvera les radios et télévisions publiques»

par

Pierre Juneau

Professeur à l'Université de Montréal, ancien président de SRC

À OTTAWA

le mercredi 19 janvier 1994

à partir de 17h30

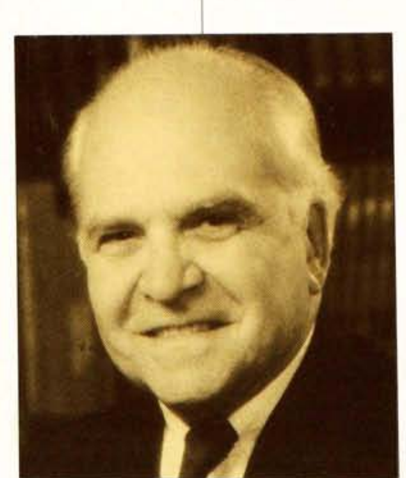
Cercle des journalistes

150, rue Wellington, Ottawa

(face au Parlement)

Renseignements et réservations :

Rolande Beauchemin : (819) 770-2467



«La Constitution canadienne date de 594 avant Jésus-Christ. Comment se fier aux historiens»

par

Philippe Deane Gigantes

Historien, économiste et sénateur

Retenez vos places aujourd'hui même.



